

Notes d'art et d'histoire

au Val de Bagnes

Les *Annales Valaisannes* ont déjà publié, en 1945, nos notes sur l'histoire et les coutumes se rapportant aux vieilles chapelles de la Vallée de Bagnes¹. Aujourd'hui, nous voudrions revenir dans la grande vallée qui se flatte de posséder une étendue dépassant celle de plusieurs cantons (Schaffhouse, Genève, Zoug, Bâle-Ville...) et entretenir les lecteurs de cette revue de la grande église du Châble, le chef-lieu de la vallée². Les pages qui suivent sont le fruit des notes que nous avons glanées dans les archives à l'époque déjà lointaine où nous étions chapelain de Bagnes, entre 1915 et 1919. Nous les avons déjà livrées au public local dans le Bulletin de la paroisse de Bagnes, où elles s'échelonnent sur deux ans³. Nous avons ensuite parlé de la chapellenie de Bagnes⁴, qui nous tenait particulièrement à cœur puisque nous en étions devenu le titulaire : c'est par là que nous avons achevé nos pèlerinages à travers la vallée. Depuis longtemps, les feuillets du Bulletin paroissial ont jauni ou sont devenus introuvables ; c'est la raison pour laquelle nous rassemblons ici nos pages éparses, en leur apportant plusieurs adjonctions, corrections, et transpositions. Ces pages mettront en scène maintes personnes et familles de Bagnes et montreront la vie d'une importante communauté des Alpes valaisannes, fière de son particularisme et de sa vitalité. Nous serions heureux que ces glanes à travers l'histoire d'une vallée écartée puissent rencontrer l'intérêt des historiens du Valais Romand.

¹ *La Vallée de Bagnes et ses vieilles chapelles, Histoire et coutumes*, dans *Annales Valaisannes*, 1945, pp. 420-452.

² « L'organisation administrative de Bagnes est assez particulière. Elle s'applique à un territoire relativement vaste, puisque la Commune de Bagnes, avec ses 295 km², dépasse en superficie le Canton de Schaffhouse (294 km²), celui de Genève (277 km²) et celui de Zoug (239 km²). Elle comprend onze sections correspondant aux onze plus grands villages de la Commune. » Edmond Troillet : *Portrait de Bagnes*, 1940, p. 7.

³ *Bulletin paroissial de Bagnes*, juin - novembre 1919, août 1920 - mars 1921.

⁴ *Ibid.*, novembre 1923 - mai 1924.

I

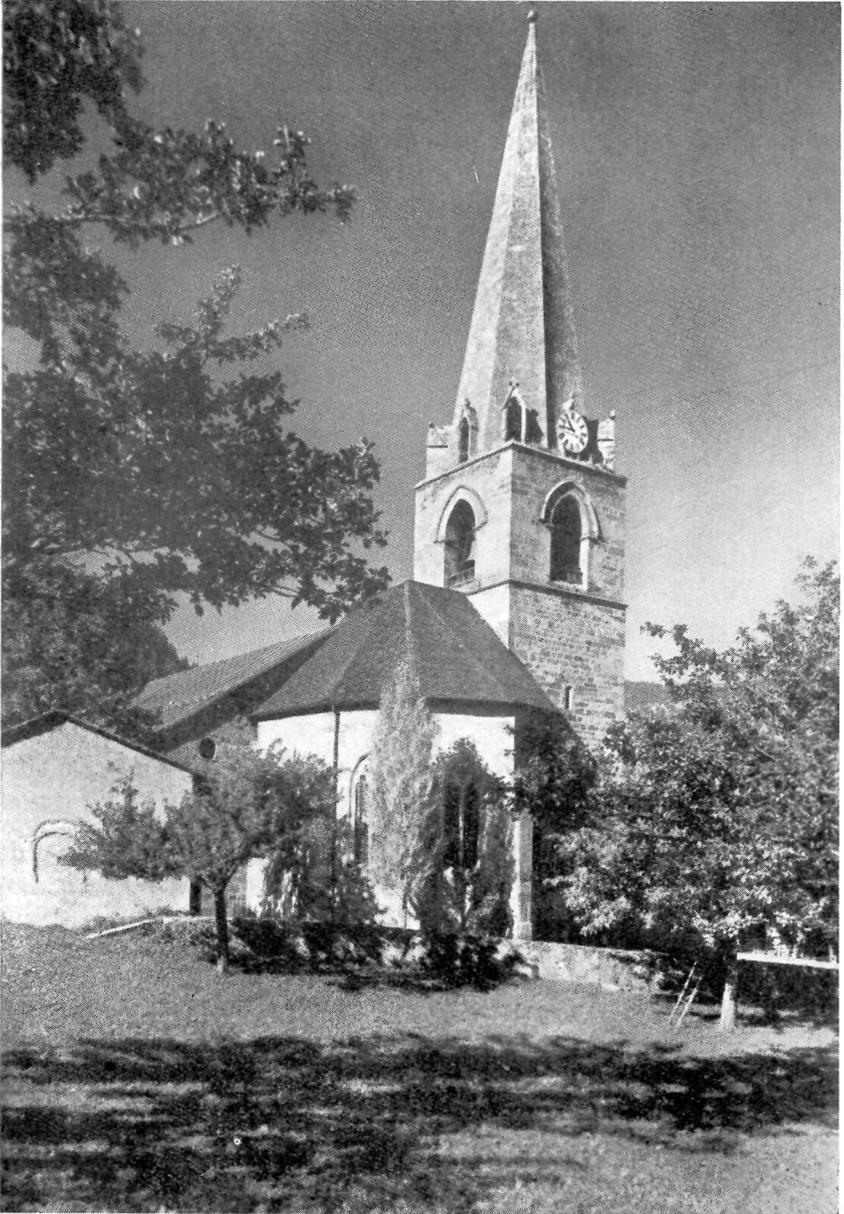
La grande église du Châble

Fondée et desservie par l'Abbaye de St-Maurice, qui posséda du XII^e siècle au XVIII^e la Seigneurie de la vallée, la paroisse de Bagnes a pour Patron S. *Maurice*. Il est probable que plusieurs églises se sont succédé sur l'emplacement de notre église actuelle⁵. Cette dernière remonte au début du XVI^e siècle. Au cours des quatre cents ans de son existence, le sanctuaire, dont la dédicace se célèbre le premier dimanche d'août, a « subi » plusieurs réparations⁶ dont on ne saurait affirmer qu'elles furent toutes heureuses.

Néanmoins, l'église paroissiale de la vallée de Bagnes demeure l'une des plus remarquables du Valais Romand, et une restauration

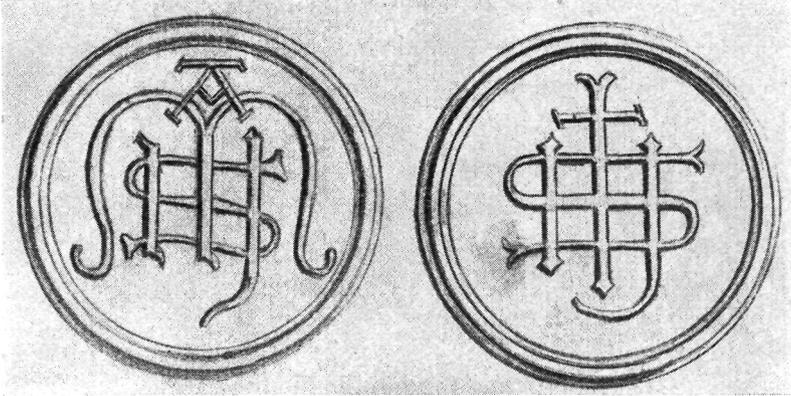
⁵ Tamini et Délèze : *Essai de Vallesia christiana*, p. 213, en comptent trois. Mentionnée parmi les possessions de l'Abbaye de St-Maurice par une bulle d'Alexandre III en 1178 déjà, l'église paroissiale de Bagnes nous apparaît par un acte de 1285 comme placée sous le patronage du Patron même de l'Abbaye (cf. E. Gruber : *Die Stiflungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Fribourg, 1932, pp. 28 et 146). Cet acte se rapporte à un différend entre l'Abbaye de St-Maurice et le curé de Bagnes *Pierre de Fossato (du Fossau)*, mais il parle indirectement de l'église de Bagnes en mentionnant une maison voisine, *versus tectum ecclesiae S. Mauritii*. Il ne faut cependant pas oublier que plusieurs documents indiquent l'église de Bagnes comme étant dédiée à S. *Jean-Baptiste et S. Maurice*. Je croirais volontiers que le titulaire de la toute première église de Bagnes était S. *Jean-Baptiste*.

⁶ Au XVII^e siècle, en 1902, en 1930, selon Tamini et Délèze (*l. c.*). — Il faut apporter à ces indications des corrections et des compléments. Le livre des protocoles du Conseil de Fabrique nous montre celui-ci, dans sa séance du 8 août 1880, s'occupant des comptes de la réparation faite à l'église de Bagnes au sujet des vitraux et de la grande cloche. Vingt ans plus tard, le chanoine Xavier de Cocatrix, curé de Bagnes, entreprit de nouveaux travaux, comportant d'abord la réfection du chœur (juin 1901), puis celle du reste de l'église (juillet 1902) ; c'est alors que le sol qui était resté, du moins en partie, en simple terre battue, fut bétonné, que les colonnes reçurent des chapiteaux de ciment et que les murs furent entièrement repeints. Ces travaux, exécutés par A. Colombo, entrepreneur à Bex, furent devisés 5.000 fr., auxquels il fallut ajouter 482,90 fr. pour imprévu. En automne 1901, les fenêtres du chœur furent dotées de vitraux offerts par des bienfaiteurs ; le chanoine de Cocatrix en fait le compte suivant en date du 22 octobre 1901 : 1^o S. François et Ste Elisabeth, don du Tiers-Ordre (fr. 600) ; 2^o S. Augustin, don des Chanoines de St-Maurice originaires de Bagnes (fr. 300) ; 3^o S. Maurice, don de Mme Célestine Troillet, veuve du juge François Troillet (fr. 300) ; 4^o Ste Thérèse d'Avila, don de Mme Thérèse de Stockalper-de Quartéry (fr. 300). Trente années s'écoulaient, et le chanoine Camille Carron procède à une nouvelle toilette de son église. Dans le Bulletin paroissial de novembre 1931, il écrit : « Le pan du toit le plus endommagé de notre église a reçu une nouvelle couverture. Saluons le jour où nous pourrons faire la peinture de l'intérieur. C'est de toute nécessité. » En septembre 1932, les travaux sont en cours, comme l'écrit M. Carron dans son Bulletin : « Les travaux de réparations et de peinture de l'église sont donc commencés et vont être activement poursuivis. » Les paroissiens de Bagnes purent inaugurer le 13 novembre 1932 leur église rajeunie.



Cliché aimablement communiqué par la Paroisse de Bagnes
Le chevet et la tour de l'église du Châble

intelligente pourrait sans doute en faire l'une des plus belles ⁷. Le Bâlois Emile Wick, qui, de 1864 à 1868, parcourut le Valais en tous sens et consigna ses précieuses observations dans des papiers conservés à l'Université de sa ville natale, dit que l'église du Châble est l'une des plus grandes du pays. C'en est aussi, aujourd'hui, l'une des plus anciennes. Wick a noté l'harmonie de son



Monogrammes des portes latérales

Dessin d'Emile Wick (1868)

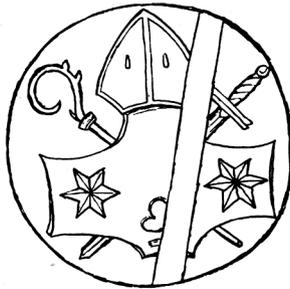
ensemble. La façade porte la date M^o CCCC^o XX^o avec l'abréviation du nom de Jésus IHS. On sait que la prédication de S. Bernardin de Sienne au XV^e siècle rendit cette dévotion très populaire. Quant aux portes latérales, elles sont également timbrées des deux monogrammes de Jésus seul (porte Sud) ou encadré par celui de Marie (porte Nord). Un bénitier extérieur, à gauche de l'entrée principale, est daté de 1735.

La façade de l'église datant de 1520 ⁸, j'ai d'abord pensé que le chœur n'avait pas été construit à neuf en 1534, mais seulement réparé et agencé avec la tour. Toutefois, les armes de l'Evêque de Sion *Adrien I^{er} de Riedmatten* à une clef de voûte du chœur, encore reconnaissables bien qu'endommagées, ne permettent guère de douter que le chœur fut réellement bâti sous cet évêque, en 1534, et qu'avec le chœur s'acheva la construction de l'église commencée par le porche quatorze ans plus tôt.

⁷ « Grand et bel édifice gothique, un peu défiguré à l'intérieur par de récentes transformations d'une opportunité discutable », écrit peu après 1900 Louis Courthion dans son ouvrage sur sa vallée (*Bagnes, Entremont, Ferrex*, Genève, s. d., p. 68).

⁸ Non pas 1502 ou 1522 comme l'indiquent certaines publications.

Le chœur, note Wick, avec les remplages de ses fenêtres en gothique-tardif, porte la date 1534 sur l'un de ses piliers extérieurs⁹. Nous avons déjà dit qu'une clef de voûte du chœur, au-dessus du maître-autel, montre les armes de l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten¹⁰; Wick a noté aussi la croix de S. Maurice sur la seconde clef de voûte de la nef et sur une autre au chœur, alors que toutes les autres clefs sont lisses¹¹. Les voûtes sont en croisées d'ogives et reposent sur des consoles sculptées au chœur, simples dans les nefs. Les colonnes n'avaient pas de chapiteaux, et les nervures des voûtes en naissaient naturellement, comme les branches des palmiers; cette disposition se retrouve dans bien d'autres



Clef de voûte du chœur
aux armes de l'Evêque Adrien I^{er} de Riedmatten
(1534)

églises de même époque, mais elle parut sans doute un signe de pauvreté aux rénovateurs de 1902 qui ceinturèrent ces colonnes d'une frise de ciment... La nef principale n'ayant pas de fenêtres et recevant toute sa lumière des ouvertures des nefs latérales, un seul toit recouvre les trois nefs, ce qui rend l'édifice quelque peu sombre au dedans et trapu au dehors (Wick).

Au chœur, Wick a noté la présence de vitraux armoriés, l'un aux armes de l'Evêque de Sion *Adrien I^{er} de Riedmatten* (1529-1548)¹², l'autre de l'Abbé de St-Maurice *Barthélemy Sostionis* (1521-1550)¹³. Il est infiniment regrettable que ces vitraux du début du XVI^e siècle, que Wick put encore voir à leur place en

⁹ Le chiffre 3 est aujourd'hui effrité.

¹⁰ Wick croyait qu'il s'agissait des armes d'un Abbé de St-Maurice, sans le déterminer. Une barre de fer placée après coup traverse ces armes et en masque partiellement le trèfle. Remarquons la curieuse forme de l'écu, inspirée de l'écu dit « italien » : c'est déjà l'influence de la Renaissance.

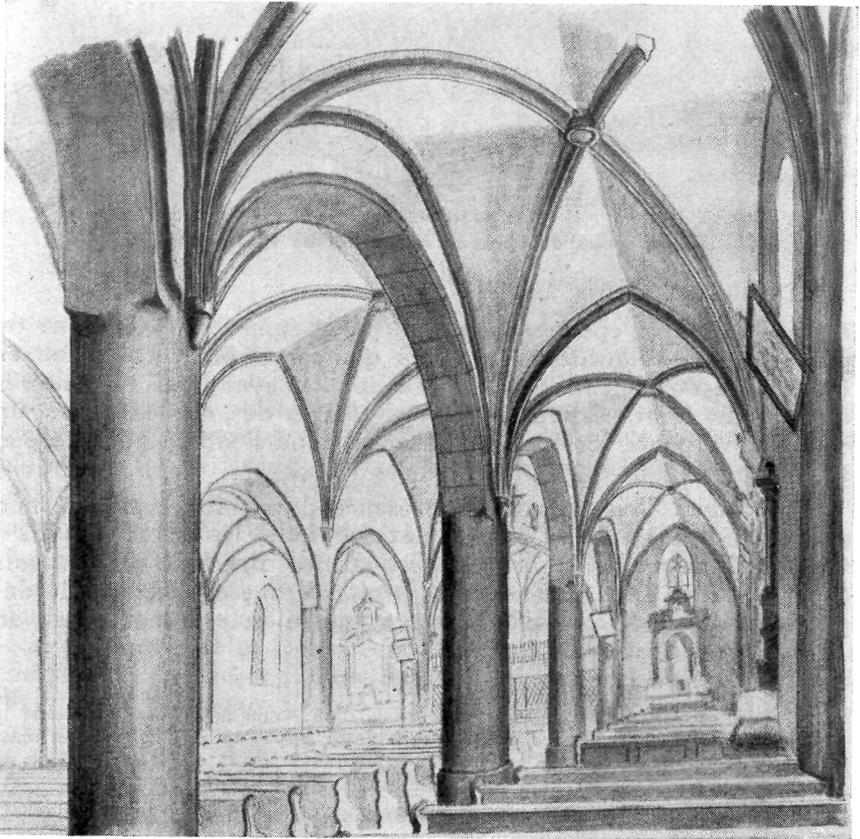
¹¹ La croix de S. Maurice est peinte aujourd'hui sur toutes celles-ci.

¹² De gueules au trèfle de sinople surmonté de 2 étoiles d'or.

¹³ D'or à la fasce de sable chargée de 3 croisettes tréflées d'argent. Ce blason est accompagné, sur le croquis de Wick, de l'inscription suivante : *R. D. Barthol. Sostionis D[ei] G[ratia] abbas Sti Mauriti.*

1868, aient disparu depuis..., sans doute lors des « restaurations » de 1876 ou de 1901. A la première de ces deux dates, quatre médaillons furent placés au chœur du côté de l'Épître, représentant S. Joseph, S. Maurice (identification probable, mais non certaine), S. Pierre, S. Paul; ces verrières sont signées : *Roy à Lyon 1876*. C'est sans doute de ces vitraux que traite le Conseil de Fabrique dans sa séance du 8 août 1880. En 1901, nouvelle réfection du chœur. C'est alors, semble-t-il, qu'y furent percées de nouvelles fenêtres. Des donateurs offrirent les vitraux nécessaires, soit, en passant du côté de l'Évangile à celui de l'Épître, les cinq vitraux de S. Augustin, Ste Elisabeth, Ste Thérèse d'Avila, S. Maurice, S. François d'Assise.

On possède encore un inventaire de la précédente église, dressé par le curé *Jean de Lullin* en 1436. Nous y lisons que l'Archevêque



Colonnes d'autrefois

Dessin d'Emile Wick (1868)

André de Gualdo (originaire de la Toscane, il fut Archevêque de Kalocza en Hongrie, puis Administrateur perpétuel du Diocèse de Sion dès 1418, enfin Evêque de Sion 1431-1437), accorda des indulgences à Bagnes le 10 septembre 1424, jour de la réconciliation de l'église et du cimetière et de la consécration du maître-autel. Pourquoi l'église avait-elle eu besoin d'être réconciliée, c'est-à-dire purifiée et rendue au culte par certaines cérémonies et prières liturgiques ? Sans doute avait-elle été polluée, profanée par un suicide, un meurtre ou une rixe avec effusion de sang ?... Ou bien y avait-on laissé enterrer un schismatique notoire ? On sait qu'en 1410, l'Abbé de St-Maurice *Jean Garretti* était venu mourir à Bagnes dans la « maison-forte » qu'il y avait fait reconstruire¹⁴ ; or c'était un prélat fortement attaché aux papes d'Avignon¹⁵... Toutefois, la controverse portait alors sur une question de personnes plus que sur une question de principes : on ne saurait donc y voir un schisme formel.

Le maître-autel.

Il y avait au XV^e siècle, « suspendue au-dessus de l'autel et renfermant les saintes espèces une certaine *amoueroz*¹⁶ » : le notaire de 1436 a interrompu son latin pour donner le mot en français valaisan, j'allais dire bagnard puisqu'il escamote si bien l'r. Le même parchemin nous apprend qu'on mettait en hiver à côté du prêtre, à l'autel, une chaufferette ou petit réchaud à braise, pour se réchauffer les mains de temps en temps. Décidément, au moyen-âge, on était pratique. Dans d'autres églises, on avait pour cet usage des boules en métal garnies de charbons incandescents : c'était le cas au Grand St-Bernard.

De quand date le maître-autel actuel ? Est-ce celui de 1424 ? Ou bien est-il contemporain du chœur, c'est-à-dire de 1534 ? Est-il plus récent ? A la visite pastorale de 1687, l'Evêque *Adrien V de Riedmatten* ordonna de construire un nouvel autel qui fût digne de

¹⁴ Encore appelé « L'Abbaye », cet ancien château des Abbés est aujourd'hui la Maison Maurice Troillet. Sur ce château, cf. B. Rameau : *Vallais historique, Châteaux et Seigneuries*, pp. 26-28 ; — L. Courthion : *Bagnes, Entremont, Ferrex, Guide pittoresque et historique*, pp. 69-70 ; — *Maison bourgeoise en Suisse*, t. XXVII, *Valais*, p. XVI et pl. 21.

¹⁵ « Jean Garreti avait embrassé le parti de Clément VII [Avignon] avec une telle ardeur, qu'il ne craignait pas de désigner publiquement Urbain VI [Rome] sous le nom d'antipape. Il alla même jusqu'à dépouiller de sa prébende le [chanoine-] sacristain de l'Abbaye, le regardant comme indigne de posséder aucun bénéfice, uniquement parce qu'il soutenait la cause d'Urbain VI. Benoît XIII [successeur de Clément VII], voulant récompenser le zèle de l'Abbé d'Agaune, lui adressa, le 16 novembre 1406, une bulle dirigée contre les envahisseurs des biens de son Monastère. » Ed. Aubert : *Trésor de St-Maurice*, p. 68.

¹⁶ Armoire, coffret.

l'église de Bagnes. A-t-on obtempéré à cette ordonnance et l'autel actuel date-t-il de la fin du XVII^e siècle ?

C'est ce que les liturgistes appellent un autel plein : une construction en maçonnerie massive, rectangulaire, entièrement recouverte d'une grande table de pierre. Sur la face antérieure est pratiquée une cavité carrée appelée tombeau ou sépulcre : l'évêque consécrateur y a déposé des reliques de saints martyrs, avec trois grains d'encens en souvenir des aromates que les saintes femmes employèrent au tombeau du Christ. Comme antependium ou devant d'autel, il y a une grande toile reproduisant la « Cène » de Léonard de Vinci ; le peintre qui l'a exécutée, sans doute un Bagnard, n'a demandé que le prix de la couleur : 20 fr. On dit parfois qu'un retable surmontait autrefois cet autel, et qu'on l'aurait supprimé en 1901 pour laisser pénétrer davantage la lumière des fenêtres dont on aurait alors augmenté le nombre. Ce sont des suppositions sans fondement, car Wick décrit le maître-autel avec son tabernacle comme quelque chose de simple, ce qui exclut tout retable... Trouvant l'ensemble dépourvu d'intérêt, le chanoine *Eugène Fournier*¹⁷ a surmonté l'autel d'une statue du Sacré-Cœur escortée de quatre anges adorateurs ; il s'en dégage à première vue un certain air de grandeur qui fait impression... Néanmoins, les archéologues préféreraient sans doute l'autel massif primitif, dont l'austérité ne serait pas sans noblesse...

Faisons maintenant ensemble le tour de l'église.

L'autel du Rosaire et du Mont-Carmel, jadis de la Madeleine.

A la place qu'occupe aujourd'hui l'autel de *Notre-Dame du Rosaire et du Mont-Carmel*, s'élevait autrefois l'autel de *Sainte-Marie-Madeleine*, jusque vers la fin du XVII^e siècle. Déjà dans l'ancienne église, la sainte Pénitente avait son autel. En 1483, *Jean Gard* donne 500 florins pour y fonder à perpétuité une messe à dire tous les dimanches, immédiatement après la messe matinale. A la fin du même siècle, *Jean du Moulin* ou *Chablex*, de Crestaz (Verbier), reconnaît en faveur de la chapelle (autel avec messe fondée) de la Madeleine en l'église de Bagnes, une hypothèque de 13 sols moins un denier, avec l'obole sur son pré sis ès la grande Crestaz de Verbier, pré qui passa successivement à sa fille, à son petit-fils *Christophe Trolliet*, à Lausanne, et en 1594, par achat, à *Théodule Gensivaz*, d'une très ancienne famille de Bagnes.

En 1656¹⁸ sont érigées à Bagnes les deux Confréries de Notre-Dame du Rosaire et du Mont-Carmel. Comme toute confrérie doit

¹⁷ Curé 1910-1919.

¹⁸ Tamini et Délèze, *op. cit.*, p. 213, citent en 1641 déjà la Confrérie du St-Sacrement et du Rosaire. Nous croyons que la Confrérie du Rosaire diffère de celle du St-Sacrement et n'a été érigée qu'en 1656.



Vue intérieure de l'église du Châble

avoir une chapelle ou du moins un autel pour ses réunions, vêtements, professions, l'autel de Sainte-Marie-Madeleine fut désigné pour les deux nouvelles confréries. Vous vous demandez pourquoi l'on n'a pas choisi l'autel de la Vierge de Compassion qui existait déjà dans notre église ? La réponse est bien simple : cet autel n'était pas de la juridiction de l'Evêque de Sion, donc pas paroissial ; il était en effet du ressort de l'Abbaye de St-Maurice. Sainte Marie-Madeleine était donc à l'honneur, mais, nous allons le voir, elle le paya cher. Les deux Confréries dans leur première ferveur prospérèrent et commencèrent à avoir des fonds. Dès lors, l'autel de Sainte-Madeleine, aux yeux des pénitents, parut bien mesquin, bien vieillot, enfin peu conforme à leur ardeur... Si l'on érigeait un bel autel en marbre digne de la Sainte Vierge et des deux florissantes Confréries ! Et voilà qu'un beau jour on voit arriver à Bagnes, d'une vallée perdue du duché de Milan, un maître sculpteur, *J.-B. Maltassoli*, de Campertogno au Val Sesia, sur le versant italien du Mont-Rose. On se réunit le 28 novembre 1689 à la maison abbatiale : en présence de son Illustrissime et Révérendissime Seigneurie *Pierre-François Odet*, Abbé de St-Maurice, et de Révérend *Jean-François Pellissier*, recteur de Bagnes (après la démission de *M. Duret*, 1687, la cure resta vacante pendant plus de 3 ans, jusqu'à la fin du procès mettant aux prises la Commune et l'Abbaye¹⁹), la discussion sur les conditions du prix-fait de l'autel commença. Le prieur et le trésorier de la Confrérie du Rosaire étaient assistés d'Égrège et Prudent curial *Bruchez*, notaire, d'Honorable *André Besse*, de Villette (natif de Sarreyer), de Discrets *Fr. Bruchez* et *Jean-Fr. Gaillard*, conseillers des dits prieur et trésorier.

Après un long débat on en arriva aux stipulations suivantes :

« D'une part, maître *Maltassoli* fera un bel autel en marbre blanc et noir, avec quatre colonnes retorses²⁰, polies et lustrées, et entre les deux frises au-dessus du tableau, au milieu, un cartouche ou un chérubin de marbre blanc à ses frais et dépens ; d'autre part, on payera 60 pistoles d'or, cherchera le marbre taillé à Martigny ou à St-Brancher, logera les ouvriers spéciaux, donnera quelques manœuvres et fournira chaux et aresne²¹ pour monter l'autel. »

¹⁹ « En 1690, après la résignation du curé-doyen François Duret, un démêlé surgit entre l'Abbaye et la Communauté. Le Nonce Cibo, délégué par Innocent XI, accorda aux Bagnards le droit de présenter trois prêtres séculiers à l'Abbé, mais [à condition] de lui payer annuellement 15 doublons. Jean-Baptiste Mabillard, séculier de l'endroit, nommé en 1690, mourut à Sion, en juillet 1691. Fatigué de payer ces redevances un peu lourdes, Bagnes consentit à recevoir de l'Abbaye un curé qui lui agréât. A la suite de ce nouvel arrangement, le chanoine François de Fago, le 1er octobre 1691, prit possession de la cure. » Tamini et Délèze : *Vallesia christiana*, p. 213. En réalité, Duret quitta Bagnes à fin février 1687 et le différend surgit sans tarder ; il fut porté d'abord devant la Nunciature de Lucerne, puis en Cour de Rome. Quant au chanoine de Fago, il fut installé le 10 octobre (non le 1er) 1691 par l'Abbé Pierre-François Odet.

²⁰ torses.

²¹ sable.

Quelques mois après, les pénitents étaient fiers de leur autel, alors le plus beau de l'église. Au centre, il y avait un tableau de Notre-Dame du Rosaire, qui a été remplacé depuis. Le tableau actuel représente la Vierge tenant l'Enfant et donnant le *Rosaire* à S. Dominique, tandis qu'à gauche figure Ste Catherine de Sienne, célèbre tertiaire dominicaine, qui, dans une vision fameuse, préféra la couronne d'épines à la couronne de roses. Au pied du tableau, un chien tient dans sa gueule une torche allumée. C'est sous cette forme, dit-on, que la mère de S. Dominique vit l'enfant qu'elle allait mettre au monde : il ne cessera de crier, d'aboyer contre le vice, d'éclairer le monde des lumières de sa doctrine et d'allumer dans les cœurs le feu de la charité²². Autour du tableau une guirlande de 15 médaillons représente les 15 mystères, avec une profusion de roses blanches, rouges et jaunes pour symboliser les joies, les douleurs et les gloires de Jésus et de Marie. Cette peinture, si symbolique jusque dans les moindres détails, date de 1828 ; elle a coûté 160 fr. qui furent fournis par le chanoine *Bruno Massard*, curé²³ (40 fr.), *Zacharie Deléglise*, de Médières (32 fr.), le « prier » *Bruchez*, menuisier, du Cotterg (16 fr.), la « prieuse » *Anne-Marie Baillifard*, de Bruson (24 fr.), le trésorier *Louis Moulin*, de Verbier (15 fr. 4 ½ batz), le peintre *Michel Corthey*, du Cotterg (32 fr.), *Jean-Michel Gailland*, de Verbier (1 fr.)

Au sommet de l'autel, un autre tableau montre Notre-Dame du Mont-Carmel donnant le *Scapulaire*.

Quant au tableau de Ste Marie-Madeleine, l'ancienne titulaire dont la fête autrefois était chômée à Bagnes, il fut relégué sous les combles de la cure, où je l'ai retrouvé, couvert de plus de deux siècles de poussière... La Pénitente est représentée à genoux, pleurant au pied d'un vase d'albâtre rempli d'aromate, son collier de perles brisé s'égrenant sur le sol. Tiré de son abandon immérité, le tableau de la grande pénitente décore maintenant la salle à manger de la cure.

Les Confréries ayant acquis par l'érection de l'autel un commencement de droit de patronage, il leur incombait désormais le devoir de fournir tout le nécessaire pour le maintien et la décoration de l'autel. Une armoire, placée à côté de celui-ci et dont les deux Confréries étaient propriétaires par indivis, renfermait les ornements, comme nous l'apprend l'acte de la visite épiscopale de 1706, et Mgr *François-Joseph Supersaxo*, Evêque de Sion, ajoute que le chapelet se récite régulièrement à l'église et dans les villages tous les soirs. Cette pieuse coutume se maintient encore dans l'un ou l'autre village, mais que de fois les « prieuses » sont à peu près seules présentes !

²² Ce chien symbolique avec la torche a souvent constitué l'emblème héraldique de l'Ordre dominicain ; il résulte d'un jeu de mots : *Domini canes*, les chiens du Seigneur.

²³ Curé 1823-1868.

M. le chanoine *Maurice Revaz*, administrateur de la paroisse pendant les dernières années de M. *Massard*, de 1862 jusqu'aux mémorables élections de 1868, fit refaire la table de l'autel en bois par un menuisier de St-Maurice. Un autel en bois avec un retable en marbre, et des couleurs disparates ! Quel dommage ! Si du moins on avait conservé l'ancien soubassement des colonnes torsées, au lieu d'y plaquer ces faux piédestaux de bois marbré...

Pour finir, mentionnons les deux tableaux de chaque côté du retable : à main droite, celui de S. Joseph ; à gauche, celui de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, la célèbre Vierge miraculeuse, don du P. *Masson*, de Champsec, qui fut pendant dix ans (1855-1865) Provincial des Rédemptoristes de France.

L'autel de la Croix ou des Ames.

L'autel de la Croix ou des Ames existait déjà au XVII^e siècle ; mais tel que nous le voyons aujourd'hui, il date du commencement du XVIII^e. En effet, un acte dressé par le notaire *Paul Luy*, en 1728, nous apprend qu'en 1704, *Henri Mabillard*, ancien officier aux armées du Prince de Piémont, ancien lieutenant de la Vallée de Bagnes, fit refaire l'autel des Ames et y fonda 3 messes ; *Jean Mabillard*, frère de Henri, *Jean Cloluit*, de Villette, et *Michel Challand*, de Montagnier, y fondèrent chacun une messe ; *André Mabillard*, ancien lieutenant de Bagnes, et *Claude Bessard*, de Sarreyer, donnèrent 20 écus pour des messes ou des réparations éventuelles de l'autel.

Le grand tableau du retable, des premières années du pastorat de M. *Massard*, est vraiment beau. Il représente Jésus en croix : de là le nom d'*autel de la Croix*. Un ange recueille dans une coupe le sang du Sauveur pour le verser sur les âmes du Purgatoire. Un autre ange descend vers le Purgatoire pour en retirer une âme et la conduire au ciel. Une peinture signée par *Félix Cortey* en 1833 (conservée à la salle à manger de la cure) devait servir autrefois d'antependium à cet autel : elle représente le Christ au tombeau sur lequel veillent des anges.

Quatre vieilles statuettes de bois méritent attention pour leur naïve originalité : à gauche, S. Théodule avec, à ses pieds, le diable portant sa cloche ; S. Sigismond, roi, tenant sur sa main la maquette de la basilique qu'il fit élever à St-Maurice en l'honneur des Martyrs thébéens. A droite, S. Augustin avec un livre, symbole de sa science et de sa doctrine, et l'empereur Charlemagne tenant le globe surmonté de la croix. Quelques volutes et un cartouche contenant un tableau de S. Pancrace (cette toile, peinte vers 1830, a coûté 7 fr. suisses...) complètent l'ornementation de cet autel. Celui-ci, sommairement réparé il y a quelques années pour éviter sa ruine, mériterait une restauration complète qui pourrait en faire l'un des plus beaux de l'église.

Devant cet autel repose le corps de Révérend *Pierre-Joseph Bruchez*, né à Villette le 9 avril 1804, fils de Maurice-Joseph Bruchez et de Marie-Marthe Filliez, qui fut pendant une trentaine d'années professeur ou vicaire de Bagnes, puis curé de Saillon, et qui mourut le 15 mai 1877, en laissant une mémoire vénérée.

Un autel d'autrefois : SS. Pancrace et Eloi.

Le tableau de S. Pancrace me rappelle qu'autrefois, jusque vers 1830, il y avait dans l'église un *autel dédié à S. Pancrace et S. Eloi*, ainsi qu'on le voit dans l'acte de visite pastorale de Mgr *François-Frédéric Ambuel*, Evêque de Sion, en 1766²⁴. L'image de S. Pancrace qui décorait le retable existe encore : c'est une peinture de 1 m. 30, remise au galetas de la cure. S. Pancrace, né en Phrygie (Asie Mineure), vint à Rome où il fut baptisé. Bientôt après, traduit devant le tribunal, le généreux enfant de 14 ans, malgré les promesses et les menaces, resta fidèle à Jésus-Christ et livra courageusement sa jeune tête au tranchant du glaive, en 303. Sa fête tombe le 12 mai. Au temps passé, le culte du saint martyr fut très populaire dans nos vallées, et grand le nombre des pèlerins qui allaient à St-Brancher²⁵. S. Eloi, qui partageait avec S. Pancrace les honneurs d'un autel commun dans notre église, fut orfèvre, trésorier de Clotaire II, conseiller de Dagobert I^{er}, enfin évêque de Noyon. Il mourut en 659. Autrefois, le 1^{er} décembre, jour de la fête de S. Eloi, on célébrait à son autel une messe avec offrande pour la conservation des chevaux et des bêtes de somme.

Entre autres messes fondées, nous en trouvons une à dire pour *Etienne Ballifard*, du Châble, et sa femme *Marie d'Aymon Chaudan*, de Versegères, qui, en 1679, ont légué 50 florins ; et 6 à dire par an en l'honneur du Saint Sacrement le jeudi après le 3^e dimanche du mois : le sacristain carillonnera la veille pour les annoncer. C'est une partie de la grande fondation de 1652 des célèbres frères *Pierre et André Besse*, de Sarreyer. J'en ai parlé assez longuement lorsque j'ai étudié la chapelle de ce village²⁶.

En 1687, l'acte de visite d'*Adrien V de Riedmatten*, Evêque de Sion, prescrit de refaire cet autel : *Altare S. Pancratii alias Eligii sive Alexii novum fiat*²⁷. Le prélat ordonne ensuite d'enterrer cinq

²⁴ Gruber, *op. cit.*, pp. 86 et 194.

²⁵ On sait que le nom de *Sembrancher*, *St-Brancher*, dérive de S. Pancrace, le patron primitif de cette localité. Cf. *Armorial Valaisan*, p. 239.

²⁶ *La chapelle de Sarreyer*, dans *Annales Valaisannes*, 1945, pp. 426-430.

²⁷ Si nous en croyions Tamini et Délèze (*Vallesia christiana*, p. 213), les autels de cette église seraient, outre le maître-autel dédié à S. Maurice, ceux du Rosaire ; de la Trinité et des Ames ; de Notre-Dame de Compassion ; des SS. Antoine, Pancrace, Alexis, Elie. Les deux premiers, du côté de l'Epître, les deux derniers, du côté de l'Evangile. Ces indications nous paraissent mal

statuettes anciennes et détériorées, qui appartenaienent sans doute à l'autel qu'il s'agissait de remplacer : *Quinque parvae statuæ antiquæ et deformes sepeliantur.*

L'autel de la Trinité et de S. Antoine.

L'autel de la Sainte Trinité n'existe plus. Il fut érigé en 1684, grâce à la générosité de *Marguerite*, fille de feu *François Nicollier* et femme de *Jean Nicollier*, sautier de Bagnes²⁸, — ainsi que de *Marie*, fille de feu *Antoine Trolliet*, de Sarreyer. Ces deux bienfaitrices donnèrent en outre 100 florins pour la fondation de 2 messes. Il en est encore fait mention en 1822 et en 1850. Le peintre *Brouchoud* en refit le tableau ; mais, plus tard, cet autel disparut et son titre fut uni à l'autel de S. Antoine.

Dans ces vallées où l'élève du bétail est en si grand honneur, S. Antoine a toujours eu de nombreux et fervents clients. Mais lorsque nous nous adressons au grand thaumaturge, n'oublions pas nos intérêts spirituels. Lui-même, pour mieux se sanctifier, a tout abandonné et s'est retiré dans les déserts de la Thébaïde. Dans le bourg du Dauphiné qui porte son nom, St-Antoine (Isère), où une immense et magnifique basilique, l'une des plus belles de France, abrite ses reliques, j'ai vu bien des gens d'une foi douteuse, venir de loin pour demander la guérison de leurs bestiaux, ou faire bénir un peu de sel.

S. Antoine avait déjà son autel dans l'ancienne église de Bagnes : en effet, l'inventaire de 1436 parle d'une nappe pour couvrir l'autel ou tableau de S. Antoine pendant le Carême. Après 1520, quand l'église fut reconstruite, il continua à jouir du même honneur. Une messe avec offrande était célébrée tous les ans, le 17 janvier, pour mettre sous la protection du saint anachorète le gros et menu bétail de la vallée, et ce pieux usage se continue de nos jours.

Parmi les noms des fondateurs de messes, nous rencontrons, en 1652, les frères *Pierre et André Besse*, de Sarreyer : 6 messes en l'honneur du S. Sacrement avec carillon ; en 1683, *An'oine Cretton*, de Montagnier (les *Cretton*, auparavant les *dou Creston*, étaient, aux XVI^e et XVII^e siècles, une des familles les plus influentes de Montagnier) ; en 1686, *Anne-Cristine Combex*.

Le tableau de S. Antoine, qui ornait autrefois l'autel, existe encore ; il représente le Saint en habit noir, debout, tenant d'une main la clochette, pour sonner l'heure de la prière, de l'autre le

fondées. Remarquons d'abord qu'Elie a pris la place de S. Eloi... Quant à S. Alexis, si son nom est cité dans l'acte de 1687, il semble bien que ce soit à la suite d'une hésitation ou d'une difficulté de lecture : *Alexius* pour *Eligius*.

²⁸ Le sautier était un officier inférieur de la curie abbatiale avant 1798 ; il faisait office d'huissier, d'enquêteur, quelquefois de juge, etc.

livre de sa Règle monastique, sur le bras le T, le tau, appelé aussi croix de S. Antoine : c'est sous cette forme en effet que l'on connaissait la croix durant les premiers siècles du christianisme.

L'autel actuel est une belle pièce de style Renaissance, en maçonnerie revêtue de stuc blanc imitant le marbre. Don du P. *Hercule Gard*, Jésuite, il a été fait par un stucateur italien dans les toutes dernières années de M. *Massard*. Le devant de l'autel est, lui aussi, orné du T ; la peinture du retable montre le saint assis dans une grotte et méditant l'Évangile. Au sommet de l'autel un cartouche porte un triangle isocèle, symbole géométrique de la Sainte Trinité. Avant de nous éloigner, admirons ces jolis chapiteaux corinthiens dorés qui s'harmonisent si bien avec les colonnes blanches.

L'autel de la Compassion.

Et maintenant, nous voici arrivés devant *l'autel de la Compassion*. Elevé aux frais de l'Abbaye de St-Maurice en 1738, c'est le plus bel autel de l'église : marbre noir, style Renaissance, colonnes torses avec chapiteaux doriques. L'ensemble a quelque chose de sévère qui convient bien à l'autel de Notre-Dame des Sept-Douleurs. L'antependium, œuvre de *Michel Corthey*, de Bagnes, est de 1833 ; il représente au milieu le Christ ressuscité, à gauche la Sainte Vierge, et à droite S. Joseph. La grande peinture de la Pietà est très expressive.

Au-dessus de l'entablement à ressauts, le cartouche du fronton brisé évoque la douce mort de S. Joseph entre les bras de Jésus et de Marie. Cela me confirme dans l'opinion que l'Abbaye de St-Maurice a construit cet autel grâce à la générosité de *Jean-Joseph Schmidhalter*, chanoine de St-Maurice et chapelain-vicaire de Bagnes de 1733 à 1770. D'ailleurs, le calice du chapelain est aussi un don de Schmidhalter, comme l'attestent tant les initiales du pied du calice : *J. J. S. 1765*, que l'inscription latine de la patène, dont voici la traduction : « *Jean-Georges Schiner étant Abbé, 1765. Jean-Joseph Schmidhalter, chapelain, à l'autel de la Compassion de Bagnes.* » Un dernier détail : l'écusson appendu à la frise au-dessus du tableau, porte les armoiries de l'Abbaye de St-Maurice.

Bois et toiles.

Wick, lors de son passage en 1868, a noté la présence de nouvelles orgues²⁹ ; il a remarqué aussi les fonts baptismaux et la chaire en bois, selon lui sans grand intérêt. Outre les autels, quel-

²⁹ Les premières orgues de l'église de Bagnes avaient été achevées en 1751 ; après un siècle d'usage, elles furent remplacées par un instrument inauguré en la fête de S. Maurice en 1866 ; depuis, un nouvel orgue fut placé sous le curé Fournier (1910-1919) (cf. Tamini et Délèze, *op. cit.*, p. 213).

ques tableaux ornent les parois de l'église. L'un représente une *Adoration des Mages* ; d'autres, la *Cène* et le *Christ ressuscité*. Ce dernier est un don de l'Etat du Valais (dont les armes figurent dans une rondache) au chanoine *André de Rivaz*, curé d'Ardon, dont chacun sait la place importante qu'il occupait en son temps³⁰. L'*Adoration des Mages* est un don de Révérend *Jean-François Pellissier*, vicaire de Bagnes pendant 23 ans, mort le 21 avril 1699 ; la date et les initiales *V. D. I. 1698 F. P. V. B. (Venerabilis Dominus Joannes Franciscus Pellissier Vicarius Bagniensis)* accompagnent ses armoiries. Quant à la *Cène*, c'est une fort belle toile de la même époque ; elle porte, dans un écusson assez semblable au précédent, les armes du chanoine *François de Fago* (1665-1719), curé de Bagnes (1691) et doyen du Décanat, avant de devenir Abbé de St-Maurice (1712). Les deux toiles sont sans doute des œuvres du même peintre.

La grille du chœur.

Au XVII^e siècle, deux curés surtout ont bien mérité de la paroisse de Bagnes : *Pierre Des Feyes* (Chanoine régulier de la Congrégation de Notre Sauveur) 1647-1661, et *François Duret* (prêtre séculier, d'Aix-les-Bains, Savoie) 1661-1687. Prêtres actifs, entreprenants, zélés, ils furent admirablement secondés par des hommes rompus aux affaires, tels que les *Grossi*, les *Medici*, les *Sarrasin*, les *Besse*, les *Troillet*. Aussi, dans ce court espace de 40 ans, que d'entreprises menées à bien : amélioration du bénéfice curial par l'achat de vignes à Martigny et à Fully, fondation ou reconstruction de presque toutes les chapelles, érection de l'autel de la Sainte-Trinité, fonte de la troisième cloche et refonte des deux plus grandes, confection de la grille du chœur, etc... A tout cela, ajoutez l'un ou l'autre grand procès pour défendre les droits de pacage ou les franchises communales. Quelle activité à Bagnes au milieu du XVII^e siècle ! C'était « le grand siècle » pour la plus grande commune du Valais : déjà elle avait plus de 4000 habitants, dépassant ainsi le Sion d'alors...

Arrêtons-nous un peu devant la grille du chœur, cette belle grille en fer, si artistement maillée, large de 8 mètres, et élevant à 4 mètres sa tête hérissée d'une haute et abondante chevelure de pointes acérées et menaçantes.

Pourquoi cette grille ? me demanderez-vous. Que de fois je me suis posé la même question ! Il est joli, sans doute, non moins

³⁰ André Derivaz ou de Rivaz (1803-1871), Docteur en théologie à Rome, fut tour à tour professeur de rhétorique et préfet du Collège de St-Maurice (1828), curé d'Ardon (1831-1868), chanoine honoraire de la cathédrale de Sion (1831), doyen du Décanat d'Ardon (1847), député au Grand-Conseil (1844-1847), chevalier des SS. Maurice et Lazare, chanoine résident de Sion (1868). Il joua un rôle dans les questions politico-religieuses de son époque, ainsi que lors de la séparation de la paroisse de Chamason d'avec Ardon.

que touchant, de voir, le dimanche à la distribution du pain béni, des centaines de frétilantes menottes roses d'enfants alternant avec de vieilles mains tremblantes, décharnées et raidies par le travail, se faufiler par les mailles de la grille pour agripper le petit morceau de pain. Était-ce un motif suffisant pour engager le Conseil communal à une dépense aussi considérable ? Non, n'est-ce pas, ni davantage l'amour de l'art pur ! A la montagne, où l'argent est profondément enfoui sous des pierres bien lourdes, on sait être plus pratique. Alors, y aurait-il eu quelque insensé assez téméraire pour aller porter une main sacrilège sur le tabernacle, et voulait-on prévenir un nouvel attentat ? Ou bien encore, un homme soudoyé par une commune voisine ou un particulier intéressé aurait-il eu l'audace de fracturer l'armoire aux archives pour en soustraire un parchemin gênant ? Car il faut savoir que les documents importants des archives de la commune étaient autrefois conservés dans le chœur de l'église, en une armoire-placard avec porte en fer, dont peu de gens d'aujourd'hui soupçonnent l'exis-



Photo offerte par M. Charles Paris

Sainte Cène

Peinture des environs de 1700 aux armes du chanoine François de Fago

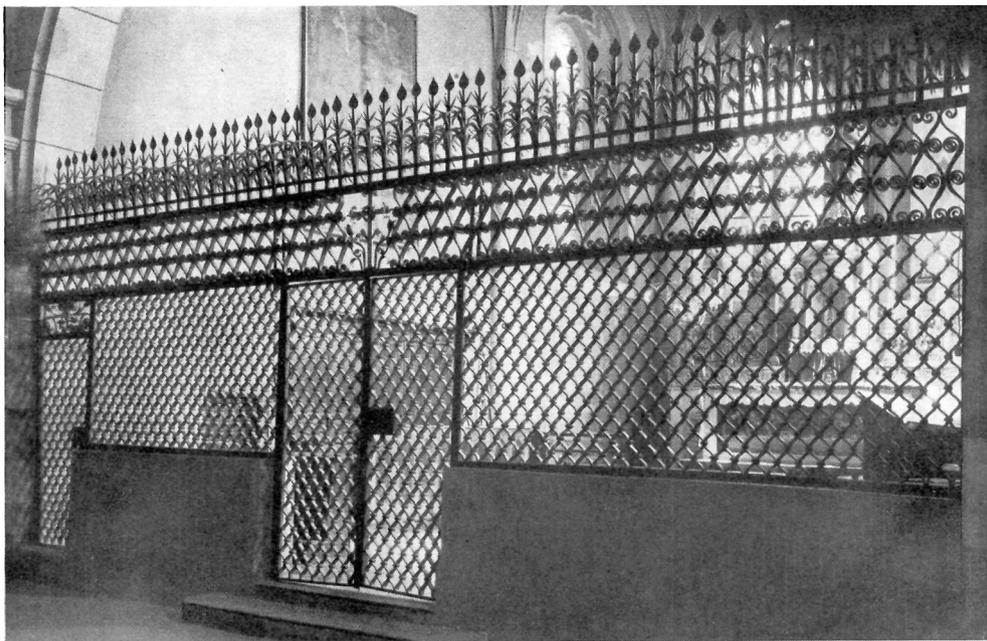
tence. Volontiers je croirais que la raison de l'érection de cette solide barrière a été d'empêcher un vol ou une profanation. Quoi qu'il en soit, nous voyons l'Evêque *Hildebrand de Riedmatten*, le 22 mai 1576, ordonner aux paroissiens de Bagnes de construire dans un délai de six ans des *engines* (sic) en fer dans l'église : il entendait sans doute une grille. Il fallut un siècle pour que son désir devint réalité...

A la même époque, sans doute, peut-être même par le même maître-serrurier (la contexture et les mailles sont de forme absolument identique), a été faite la grille de Longeborgne, pour mettre à l'abri de toute profanation la Vierge miraculeuse, dans ce lieu isolé. Alors aussi (1686), Illiez, rebâtissant son église, y transporta en l'adaptant la grille qui existait dans l'église précédente (1535)⁸¹.

Jusqu'ici, vous pensiez peut-être que la grille du Châbl'e sortait des forges de la vallée. Sans doute, il y avait un haut fourneau avec martinet et forges au Borgeau, mais à Bagnes on n'a jamais vu de grandes forges. Aussi, d'ordinaire, les maîtres-serruriers-forgerons venaient-ils de l'étranger ; maître *Albrecht* était originaire de la Suisse allemande, maître *Clément* (grille de Versegères) de la Savoie, et plus tard, au milieu du XVIII^e siècle, maître *Pantaléon Oreiller*, de Cogne au duché d'Aoste. Cependant, consolez-vous, ou plutôt soyez fiers : maître *Poix* qui a fait la grille, est probablement Bagnard d'origine, comme je le dirai. Mais la grille vient de la Franche-Comté (alors définitivement française depuis 6 ans), de Jougne, petite ville de 1100 habitants (Département du Doubs), située au milieu de forêts de sapins, première commune française sur la route nationale d'Orbe à Pontarlier ; il y avait là de nombreuses forges et clouteries. Mais comment à Bagnes a-t-on pu penser à Jougne ? Autrefois, et déjà en 1413 et 1436, il y avait des *Poye*, *Pois* ou *Poys* à Montagnier ; au XVII^e siècle on n'en rencontre plus. Or, c'est un maître *Poys* ou *Poyx* ou *Poix* qui a fait la grille à Jougne. Sans doute, les *Poix* de Montagnier avaient-ils émigré à Jougne, mais en conservant quelques relations avec la « petite patrie ». C'est une hypothèse : je n'affirme rien, n'ayant pas de preuve certaine. En tout cas, il y avait des « Bourguignons de Jougne » à Bagnes en 1683 ; probablement maître *Jacques Poix* et *Pierre-Etienne Boucauld*, pour stipuler « le prix-fait » de la grille.

On profita aussi de leur passage pour « refaire à neuf les engins des cloches pour 350 florins ». (le florin valait 4 batz). Il est dit : les engins des cloches, mais il faut comprendre les engins de deux cloches seulement : de la cloche de l'*Angélus* (de 1504) et de la petite cloche (plus vieille encore). Les deux plus grandes cloches n'avaient que 33 ans d'existence, et la troisième 8 ans. Par le mot « engin », les anciens entendaient ce qu'on appelle « le mouton », c'est-à-dire le gros billot qui se meut sur deux tourillons, sert de contrepoids, et dans lequel sont fixées les anses de la cloche pour

⁸¹ Cf. Tamini et Délèze : *Essai d'histoire de la Vallée d'Illez*, pp. 308-309.



La grille du chœur (1683-84)

Photo gracieusement offerte par M. Charles Paris

la suspendre. Sur le mouton de la petite cloche est gravée la date 1683.

La grille (façon, transport, pose) coûta à la Commune 2836 florins et 9 gros (1 florin = 4 batz ou 12 gros) : bien grosse somme pour ce temps-là ; mais il y eut des âmes charitables. Le tronc de la Confrérie du S. Sacrement prêta 350 florins, celui de la Confrérie du Rosaire 260 florins, celui des Ames du Purgatoire 570 florins ; il y eut encore une caution *Troillet* de 350 florins, un legs de *Marguerite Medici* de 65 florins, un autre legs d'*Anne Mabilard* de 350 florins (Archives de la Cure et de la Commune).

Maintenant, voulez-vous lire une lettre française du XVII^e siècle, du « grand siècle » ? Ne vous étonnez pas de l'orthographe : elle n'avait pas encore ses règles fixées par l'Académie, comme de nos jours. Pour faciliter la lecture, je mettrai quelquefois en note le mot ou l'orthographe moderne³². *Pierre-Etienne Boucauld* écrit au nom de maître *Poix* qui a trop de « travalle » avec la grille pour avoir le loisir d'écrire lui-même. Il trouve que la grille est une « belle besongne » qui fera plaisir aux gens de Bagnes, mais... (déjà au XVII^e siècle, il y avait des mais...) il faut de l'argent pour payer le fer et le charbon... La grille sera probablement achevée aux environs de la foire de Morges, mais il paraît qu'il y a des bruits de guerre, et quel malheur si notre grille allait tomber en de mauvaises mains ! Maintenant, lisons :

A Monsieur

Monsieur Broucher³³

Sindique et conselier en la Valée de Bagne
au pais du Valley
soit donnée la présente
Audit Bagne

† Jougne, ce 28 janvier 1684

Monsieur Broucher,

Ces lignes seront pour vous présenter mes très humbles baisemain comme aussy a madame voste femme et a tout vos messieurs de la commune de Bagne. Et tout particulièrement a monsieur le curé³⁴, et aussy a monsieur le capitaine³⁵, et a madame sa femme. Je puis vous assureé en parole de verité que le trely³⁶ de vostre eglise s'an vat bien avancé et ie crois aousseurément que c'est une belle besongne et ie crois aussy que vous la troveré a vostre grez et contantement car mestre Jacque Poix ne manque point d'y travailler insesament avec trois vallet³⁷ qu'il at, quoy qu'il ayet beaucoup d'autre besongne. Et il vcus envoyerat un homme expres pour vous advertir quand ledit trely serat parachevé.

³² J'ai rétabli dans le texte même les majuscules et apostrophes qui manquaient.

³³ Bruchez.

³⁴ François Duret, curé 1661-1687.

³⁵ Grossi.

³⁶ grille.

³⁷ ouvriers.

Mais ie vous puis bien dire et assureé que ledit mestre Jacque Poix n'at pas receu les six pistole³⁸ que vous avés confié entre les main de monsieur Bourgeois sculpteur pour les lui faire tenir, ce qui l'estonne fort, veut³⁹ que lesdite six pistole que ledit sieur Bourgeois at en main ave⁴⁰ les quatre que vous me donnate en fesant le marces⁴¹ ne pevent pas pourter⁴² grand avanchemant audit mestre Jacque Poix veu que ie vous puis assureé qu'il a deia⁴³ bien avancé de l'argen tant pour le fer que pour le charbon. Et deplus ledit Poix vous salue et vous et tout vos messieur de vostre commune de Bagne. Et vous estes aussy adverty dudit Poix que le trely serat parachevé pour la foyre de Morge prouchaine ou bien a peut pres, et s'il vous plait vous ferés response le plus breivement⁴⁴ que vous pouré et récrié aussi dequel part il faudrat conduire le trely a cause que l'on nous at faict croire qu'il y avet des bruit de guerre de vos cartier⁴⁵ et il y an at qui ont dit et menacé d'arester ledit trely c'est pourquoy vous en pouré communiquer a monseigneur l'abé de saint Moris⁴⁶ et seur ce⁴⁷ vous feré la response le plus tost que vous pouré a cette fin que l'on se comporte en Suisse de vostre dite response. Et ledit Poix vous salue de tout son cœur et moy ie feray gloire d'estre toute ma vie

Monsieur Broucher
votre tres humble serviteur et affectionné
Pierre Estienne Boucauld.

a la haste⁴⁸.

Mestre Jacque Poix n'at pas heus⁴⁹ le temps de vous rescrire a cause du grand travalle et besongne qu'il at.

Pierre-Etienne Boucauld était-il de la même famille qu'un certain *Bougaut*, notaire à Bagnes dans la première moitié du XVII^e siècle ? *Boucaut*, *Bougaut*, *Bougaud* est un nom assez répandu dans la Bourgogne.

Comme le disait P.-E. Boucauld, notre grille est une « belle besongne » ; mais ne serait-elle pas plus belle encore, si ses parties étaient plus symétriques ? je veux dire : si l'on y pratiquait à droite une porte qui ferait pendant à celle de gauche et qu'on ouvrirait le dimanche... Ce qui serait mieux encore (mais quelquefois le mieux est ennemi du bien...), ne serait-ce pas de supprimer le soubassement en maçonnerie pour le remplacer par un ouvrage en feronnerie ? Quoi qu'il en soit de ces desiderata, notre grille donne à l'église du Châble une allure de cathédrale qui l'apparente à la cathédrale de Fribourg et aux anciennes collégiales d'Estavayer et de Romont, pour ne citer que la Suisse Romande...

Accordons en passant une petite pensée aux prêtres qui reposèrent jadis devant la porte de la grille. Le lieu de sépulture des curés de Bagnes morts en charge a toujours été le chœur, mais les vi-

³⁸ Une pistole valait 5 écus ou 25 florins.

³⁹ vu.

⁴⁰ avec.

⁴¹ marché, contrat.

⁴² porter.

⁴³ déjà.

⁴⁴ le plus tôt.

⁴⁵ dans vos parages.

⁴⁶ Joseph-Tobie Franc, Abbé 1669- † 1686.

⁴⁷ sur ce.

⁴⁸ hâte.

⁴⁹ eu.

caires et les autres prêtres étaient enterrés devant la porte. Là reposent *Jean-François Pellissier*, de Martigny, vicaire de 1676 à 1699, grand ami et bienfaiteur de Bagnes ; *Nicolas-François Pochon*, de St-Maurice, ancien curé des Figniaux (Finhaut), puis vicaire de Bagnes 1692-1700 ; *Jean-François Bérard*, vicaire de Bagnes 1707-1714, curé de Saxon, puis revenu chez ses chers Bagnards 1720-1729 ; *Michel Pache*, de Bagnes, vicaire 1732-1741 ; *Jean-Pierre Clouluy*, vicaire 1741-1748 ; *Jean-Joseph Schmidhalter*, chanoine de St-Maurice, vicaire ou chapelain 1733-1770 ; *Jean-Georges Colombin*, de Bagnes, curé de Massongex, Saxon, Fully, mort à Bagnes en 1762 ; *Pierre-Joseph Gard*, de Bagnes, mort en 1793 ; *Jean-Baptiste Maret*, curé de Saxon, puis professeur à Bagnes, mort en 1797 (on conserve son portrait à l'huile dans la



Photo offerte par M. Charles Paris

Détail de la grille
(avec la date 1684)

famille de M. Adrien Maret, de Verbier, à Fully) ; *Jean Roduit*, « le saint » de la Montau, pendant de longues années vicaire et professeur à Bagnes, mort en 1825 (portrait chez M. Maurice Roduit, Martinet) ; *Antoine de Lovina*, chanoine de St-Maurice, vicaire 1785-1791 ; *François-Justin Fusey*, de Montagnier, chanoine du Grand St-Bernard, mort en 1841 ; *Joseph-Emmanuel Pignat*, de Vouvry, chanoine de St-Maurice, curé de Finhaut et d'Outre-Rhône, puis vicaire à Bagnes 1837-1841 ; etc. L'installation du chauffage a nécessité le transfert des ossements de tous ces prêtres, qui ont été rassemblés dans une tombe commune au pied de la grande croix de granit qui couvre de ses bras le cimetière étendu devant l'église.

II

La chapellenie de Bagnes

Je pensais avoir terminé mon déjà trop long pèlerinage aux chapelles de la vallée — « Chacune, me disais-je, a maintenant sa petite notice historique⁵⁰ », — et voilà que je m'aperçois que j'en ai oublié une, la principale, celle que les chartes appellent souvent la chapelle de Bagnes, quelquefois même (par antonomase, disent les spécialistes) *la Chapelle*. Ainsi, dans un acte de 1420, *Jacques Cristin*, du Glappey, reconnaît l'emphytéose d'un pré situé en-dessous du chemin de Champsec, à côté du *pré de la chapelle de Bagnes* et de celui de *Nantelme de Lussel*⁵¹, d'une fauchée et demie (c'est-à-dire 1200 toises).

Sa fondation.

La chapelle date de la deuxième moitié du XIII^e siècle et eut pour « fondateur, curateur et dotateur vénérable homme messire *Pierre de Bagnes*⁵² ». Ces titres pourraient vous faire supposer qu'il était de la noble famille de Bagnes ; mais peut-être indiquent-ils simplement qu'il était prêtre et originaire de Bagnes⁵³. En effet,

⁵⁰ *La vallée de Bagnes et ses vieilles chapelles, Histoire et coutumes*, dans *Annales Valaisannes*, 1945, pp. 420-452.

⁵¹ Lussel était un hameau à côté de Champsec.

⁵² Acte de fondation de la chapellenie de 1282. Les archives de Bagnes n'en possèdent qu'une copie du XVII^e siècle faite par le notaire *Bougaut*, un Bourguignon, sur une copie de 1302 du notaire *Pierre de Prareyer*. Le clerc du XVII^e siècle ne paraît pas avoir été expert en écriture du XIII^e.

⁵³ Cf. sur cette question *Armorial Valaisan*, p. 419.

les documents du XIII^e siècle désignent ordinairement les prêtres par leur prénom et leur lieu d'origine, en ajoutant l'épithète : *vénérable* et le titre de *messire*.

Primitivement, la chapelle était un petit édifice qui s'élevait au cimetière entre l'église et le chemin du Profrais. L'acte de fondation dit : *une chapelle à côté de l'église*. Nous lisons aussi dans un acte de 1381 : « *A Bagnes, dans la chapelle de la Sainte Vierge Marie dudit lieu, fondée et située au cimetière, en présence de François Moreyn, notaire,... un différend s'étant élevé entre Vénérable et Discret homme messire Guillaume de Marigny⁵⁴, jurisconsulte, curé de Bagnes, d'une part, et Marquet de Tuey, damoiseau, et Agnès, sa femme, veuve de Martin de Prareyer, d'autre part...* » Mais plus tard, pour pouvoir agrandir l'église, on démolit la chapelle de Notre-Dame, et on transféra la chapellenie avec ses droits et ses devoirs à l'intérieur de l'église, à l'autel adossé contre le mur de la tour et qui était dédié à *S. Michel*. C'est ainsi qu'en 1504 déjà, avant la construction de l'église actuelle, *Michel Trollet* est nommé par l'Abbé de St-Maurice « *chapelain de la chapellenie de la Sainte Vierge et de S. Michel Archange dans l'église paroissiale de S. Maurice de Bagnes* ». C'est ce qu'indique aussi un bref de Léon X, en 1521, alors que l'église était en reconstruction et que l'édifice actuel n'était pas achevé ; ce bref parle en effet de « *la chapellenie fixée à l'autel de Notre-Dame situé dans l'église paroissiale de S. Maurice de Bagnes* ».

Son vocable.

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle on l'appelait « *la chapelle de Notre-Dame* ». Ce n'est qu'en 1687 qu'un notaire écrit : « *le pieux autel de Notre-Dame des Sept-Douleurs* », et en 1692 un censier inscrit « *pour l'autel de Notre-Dame de Compassion* », vocable dont la fête se célèbre le vendredi avant les Rameaux.

La chapellenie.

Autel, chapelle ou *chapellenie*, trois mots à peu près synonymes au moyen-âge pour désigner un autel sur lequel on célèbre chaque année un certain nombre de messes fondées. Le bénéficiaire, c'est-à-dire le prêtre qui en était chargé, s'appelait : *recteur, altariste, chapelain*. Souvent même à un seul autel il y avait deux ou trois chapelles, parce qu'il servait à deux ou trois fondations différentes⁵⁵ ; par exemple, l'autel de la Ste-Trinité pouvait avoir

⁵⁴ Cf. *Armorial Valaisan*, p. 163.

⁵⁵ Cf. L. Dupraz : *La cathédrale de Lausanne*, p. 124.

une ou deux messes fondées par semaine en l'honneur de la Sainte Trinité : c'était la chapellenie de la Trinité ; le même autel pouvait servir à un autre prêtre pour célébrer deux ou trois messes par semaine en l'honneur de S. Antoine : c'était la chapellenie de St-Antoine.

Mais au sens propre du mot, la *chapellenie* indique le *bénéfice avec ses droits et charges*. Je vais les énumérer pour la chapellenie de Bagnes tels que les indique l'acte de fondation. Il est à regretter que les clercs du XVII^e siècle qui ont transcrit la copie de *Pierre de Prareyer*, n'aient pas su mieux déchiffrer les noms propres : ils n'étaient sans doute pas du pays.

Par acte de 1282, passé par devant *Pierre du Fossau*⁵⁶, notaire, le 12 des calendes de février (c'est-à-dire le 21 janvier), dans la maison de feu *Berthold* (alias *Bertholet*), Vénérable messire Pierre de Bagnes assigne comme revenu annuel à la chapelle de Notre-Dame :

10 fichelins et 1 quarteron de seigle, 3 quartanes de blé, un demi-muid d'orge à percevoir sur l'albergement⁵⁷ de *Martin de Perreys* ;

un demi-muid de blé mi-orge et mi-seigle dû par *Martin Léonard*, de Bruson ;
9 fichelins d'orge dus par les *Besse* du Levron ;

1 fichelin de seigle dû par *Pierre du Pont* de Bagnes, pour une pièce de terre aux Ayes ;

un demi-muid de blé mi-orge et mi-seigle dû par *Jean dou Perreys* et consorts ;

3 fichelins de seigle et un d'orge en Meydières ;

1 setier d'orge dû par *Martin du Sex* ;

un demi-muid d'orge, cens annuel pour le pré sous le Sex, ou le pré lui-même ;

deux muids de blé mi-seigle et mi-orge dus par *Pierre du Pont* de Bagnes ;

10 sols mauriçois par an que doivent les *Manuz* dou Lussel ;

4 sols dus par *Anselme douz Chésaux* : à payer à la Circoncision sous peine du triple ;

12 deniers sur l'albergement de *Walter de la Ruvinaz* : à payer à la Circoncision sous peine du double ;

la Luez Ferrand qui vaut 8 sols par an ;

15 sols sur un pré à Champsec, dus par *Boson Forney*, ou le pré lui-même ;

⁵⁶ Une année après, un Pierre du Fossau est curé de Bagnes : est-ce le même ? Oui, comme il appert, entre autres, d'un acte de 1289 dans lequel on lit : *Petrus de Fossato, curatus de Bagnes, qui hanc cartam levavit vice capituli Sedun. cancellariam tenentis...* (cf. M. Mengis : *Notariat en Valais*, p. 145, n. 2). Au Moyen-Age, les clercs d'Eglise exerçaient fréquemment le notariat, en Valais du moins (*ibid.*, pp. 57-58, 123, 145-146). Pierre de Fossato, du Fossau ou du Fossé, était probablement originaire de Collombey où un quartier s'appelle *Le Fossau*. — *Martin du Sex* et le « pré sous le Sex », cités un peu plus loin, se rapportent sans doute à un ancien hameau au Nord du Cotterg appelé *Le Sex*. — Quant à *Lussel*, nous avons déjà dit qu'un hameau de ce nom existait à côté de Champsec, avec un petit étang.

⁵⁷ Propriété foncière à bail emphytéotique à longues années avec faculté de vendre, hypothéquer, complanter, etc.

3 sols annuels en Prareyer dus par *Jean de Prarey* (et 6 sols de plait⁵⁸, à payer à *Guersa*⁵⁹, nièce de Pierre, et à ses héritiers) ;

3 sols de cens annuel dus par les *Donier* ;

2 sols et demi de cens annuel dus par *ly Corteys* de Meydières (et que Messire Pierre a eus de ceux⁶⁰ de la Haute-Crête) ;

9 sols, 10 deniers et 1 obole annuels en Chisserey⁶¹, dus par l'albergement de *Nicolas douz Costert* et consorts ; à prélever sur cette rente 12 deniers payables au Chapitre de St-Maurice ;

24 sols annuels sur la grange de *Pierre Geneveys*, qui relevait du fief de St-Maurice d'Agaune : sur cette rente le chapelain prélèvera chaque année 15 sols pour faire une pitance au Chapitre d'Agaune la veille de l'Annonciation, pour l'âme de Berthold et celle de Jacques, frères dudit Pierre [de Bagnes], fondateur ;

item il a ordonné à *Guersa*, de Champsec, son héritière, et aux descendants de celle-ci de maintenir et garantir à la chapelle et au chapelain, en jugement ou hors jugement, chaque fois que nécessité en sera, tous ces biens énumérés ;

item le droit de patronage sur la chapelle à lui acquis à titre de fondateur, Pierre le donne à perpétuité à l'Abbaye de St-Maurice d'Agaune aux conditions suivantes : il veut que l'Abbé et le Chapitre puissent instituer chapelain un de leurs chanoines ou un autre prêtre prudent et de bonnes mœurs ; — il veut et ordonne que le chapelain célèbre à la chapelle aussi souvent qu'il le pourra raisonnablement, mais au moins qu'il célèbre chaque semaine une messe en l'honneur de Notre-Dame, une en l'honneur des Anges, et une messe de *Requiem* pour son âme à lui, Pierre, et celle de ses parents, de manière cependant que les jours de dimanche, de fête de précepte et de funérailles, il ne célèbre pas avant la messe du curé, à moins de permission du curé ou de son remplaçant ; — il veut que le chapelain soit tenu d'assister, à moins d'empêchement, avec le curé aux heures diurnes, c'est-à-dire à la messe et aux vêpres, et de l'aider selon son possible dans les offices de l'église.

Témoins : Frère *Pierre*, du Bourg, et Frère *Pierre*, de la Chaut, de l'Ordre des Frères Mineurs ; Messire *Brun*, de St-Brancher, Chanoine du Mont-Joux ; Messire *Pierre*, de Lutry ; Messire *Henri*, de Bagnes, Chanoine d'Agaune ; *Maurice de Verbier*⁶² ; *Jeannerod Jaquier* ; *Quarrey Bovet*, d'Aoste ; *Guillaume Bonhôte*, de Villeneuve ; *Amédée de St-Brancher*, neveu de feu Berthold⁶³ ; *Boson*, de Chamonyns ; *Guillaume dit Mylien* et beaucoup d'autres.

Etes-vous curieux de savoir qui, à travers les siècles, a versé au chapelain ces fichelins et ces muïds, et payé ces sols et ces deniers ? Interrogez les archives de Bagnes : elles sont extrêmement intéressantes. En attendant, voici en résumé les *revenus et les charges de la chapellenie en 1815* : c'était encore le temps des écus petits et des batz⁶⁴.

⁵⁸ Redevance à payer à la mort soit du seigneur propriétaire soit du tennancier.

⁵⁹ *Guersus*, *Guersa* étaient des prénoms, assez usités au XII^e et XIII^e siècles, en pays de Savoie.

⁶⁰ Ici le clerc n'a sans doute pas pu lire le nom propre.

⁶¹ Cf. *Annales Valaisannes*, 1945, p. 427. Les plus anciens documents parlent souvent du Cottert de Chisserrayer (Sarreyer).

⁶² *Armorial Valaisan*, p. 19.

⁶³ *Ibid.*, p. 224.

⁶⁴ L'écu petit (é. p.) valait 2 fr. suisses ; le batz = 10 centimes. — Notons en passant qu'en 1428 la chapellenie de Bagnes, *Capella de Bagnies*, devait au fisc pontifical pour les annates et les décimes une taxe de 4 livres. Cf. Gremaud : *Documents sur le Vallais*, t. VII, p. 535.

Intérêts des créances particulières	11 écus petits	12 batz
Redevance ou rente de la Commune de Vollèges	15 écus petits	15 batz
Redevance ou rente de la Commune de Bagnes	85 écus petits	
Total	112 écus petits	7 batz

soit 224.70 fr. suisses. Le franc suisse valait un peu plus que le franc français.

Le chapelain avait à célébrer annuellement 120 messes dont une était chantée avec Nocturne et Laudes ; de plus, 3 messes chantées pour le curé.

Vous vous êtes peut-être demandé à quel titre la Commune de Vollèges était devenue débitrice de la chapellenie⁶⁵. C'est qu'elle avait pris à son compte les fichelins d'orge dus par les *Besse* du Levron ; comme Bagnes, elle préférait payer une rente globale pour soustraire les nombreux tenanciers-débiteurs aux sollicitations annuelles du « recouvreur ».

En 1840, *Pierre Boven*, de Villette, « recouvrait » les intérêts des créances particulières, pour la modique récompense de 17 batz ; le total des rentes et intérêts était de 111 écus petits 15 batz, soit 223.50 fr. suisses.

Depuis lors, il y eut plusieurs messes fondées : en 1846, pour *Marguerite Fellay*, de Montagnier ; en 1878, pour *Marie-Marthe Gabbud* et son mari *Jean-Martin Fellay* ; en 1895, 2 messes pour *Julie Gard* ; en 1896, pour *Joséphine Vaudan*, de Bruson.

Actuellement⁶⁶, la chapellenie a un revenu de 357.25 fr. pour 125 messes, dont une est chantée, et une autre chantée avec Nocturne et Laudes.

Les chapelains.

Jusque vers le commencement du XVIII^e siècle (c'est-à-dire après le fameux procès entre Bagnes et l'Abbaye), le Chapitre de St-Maurice confiait rarement à l'un de ses chanoines soit la cure, soit la chapellenie de Bagnes ; depuis lors, au contraire, toujours le curé a été de l'Abbaye et ordinairement aussi le chapelain.

Qu'il me soit permis d'en mentionner quelques-uns.

Jean Moreyn ou *Moren* (1350-1380), d'une famille de notaires : il y a *Jean* ou *Jeannerod Moren* en 1330, puis *François*, puis *Girard*, puis *Rodolphe*, puis *Pierre* et *Humbert*, tous notaires de père en fils : vers 1405, *Rodolphe* va s'établir à St-Brancher.

⁶⁵ En 1828 Vollèges racheta sa redevance pour la somme de 394 é. p. 7 b. ; cette somme fut prêtée d'abord à la Commune de Collonges, à 5%, puis le 13 février 1835, augmentée de 6 é. p., à la Commune de Bagnes : soit 400 é. p. à 4%.

⁶⁶ C'est-à-dire vers 1920.

Michel Trolliet est institué chapelain par l'Abbé de St-Maurice *Jean Bernardi d'Allinges* en 1504. Les *Trolliet (Trolieti)*, qui paraissent être arrivés à Bagnes un bon siècle auparavant, furent notaires sans interruption jusqu'au XVII^e siècle.

Pierre Colombi succéda à Michel Trolliet en 1514. Les *Collombin* de Bagnes auront reconnu tout de suite un des leurs. Par acte notarié de 1517, il donne procuration à *Pierre-Antoine Trolliet*, notaire et son parent, pour résigner la chapellenie entre les mains du Révérendissime Abbé *Jean d'Allinges*, ou de tout autre ayant pouvoir ad hoc, à la condition de nommer et d'instituer chapelain *Antoine Mayor*, chanoine et aumônier de St-Maurice.

Antoine Mayor succéda à Pierre Colombi, et en 1519, vit la nouvelle église de Bagnes sortir de ses fondations. A-t-il même pu dire la messe à son nouvel autel ? Ce n'est guère probable, car avant l'achèvement de l'église, il remit sa démission au Pape. Pourquoi, me direz-vous, monter si haut ? Ne pouvait-il pas offrir simplement sa résignation à l'Abbaye ? N'oublions pas la petite hésitation de Pierre Colombi que j'ai citée plus haut : *ou de tout autre ayant pouvoir pour cela*. Il y avait des mécontents, des agitateurs qui déniaient à l'Abbaye le droit de nommer et d'instituer le chapelain, et de le choisir parmi ses chanoines aussi bien que parmi les prêtres séculiers. Ils n'avaient pas lu comme nous l'acte de fondation, ou du moins, savaient que tous ne le connaissaient pas. Pour éviter de réveiller toutes ces discussions et pour d'autres raisons encore, plus particulières à l'Abbaye, le chanoine régulier de St-Maurice Antoine Mayor, qui connaissait son droit canon, résigna sa chapellenie entre les mains du Pape. Le droit ecclésiastique, en effet, stipulait que la collation de tout bénéfice résigné en Cour de Rome était soustraite à celui qui le conférait de droit et réservée au Souverain Pontife. Léon X accepta la renonciation d'Antoine Mayor et, par bref apostolique de 1521, nomma et institua chapelain de Notre-Dame. *Amédée de Collombey*, chanoine de St-Maurice⁶⁷. *Hugues Charpillod*, chanoine de Besançon, chargé par le bref de l'exécution de l'acte, vint à Bagnes et mit le nouveau chapelain « en réelle et corporelle possession » de son bénéfice, dont le revenu était alors estimé à 18 ducats d'or.

Gaspard Mistral, chapelain en 1530 ; il y avait alors des *Mistral* aux Monnioz (Morgnes).

Maurice Bruchasius (Bruchez) est chapelain en 1531 et devient curé de Bagnes en 1562.

François Junod ou *Jenod (Genoud)*, chanoine régulier de l'hospice de St-Bernard de Mont-Joux et recteur de la chapelle, a l'œil aux biens de sa chapellenie que d'aucuns, sans se gêner, commencent à grignoter. Il revendique comme lui appartenant 3 pièces

⁶⁷ *Armorial Valaisan*, pp. 44-45.

de terre sise aux Vies-forchies et au Muret sous Vollèges, et une fichelinée sise en Champagne, territoire de Vollèges. Sur ses instances, en 1575, l'Abbé de St-Maurice *Martin de Plastro* lance 4 ordonnances convoquant quelques hommes probes... et ordonnant à tous ceux de Bagnes ou de Vollèges qui auraient à faire valoir des droits sur les propriétés revendiquées, de comparaître à son tribunal, à l'« Abbaye » de Bagnes. Il n'y eut point d'opposition sérieuse : cependant, un certain *Pierre Formaz* fit valoir des prétentions sur une terre, mais il en fut vite débouté sur le témoignage contradictoire de 4 hommes probes de Vollèges et dut payer pour son usurpation 10 florins, 10 gros et 2 quarts entre les mains du sautier de Vollèges *Pierre Richoz*. Quant au chapelain, on le mit en possession des propriétés revendiquées en lui remettant, selon l'usage, une motte de terre ⁶⁸.

Pierre des Feyes (il signe ainsi une seule fois ; d'ordinaire il latinise son nom et signe *de Ovibus*), est appelé par *Adrien IV de Riedmatten*, Evêque de Sion, du titre de *recteur de la chapelle Notre-Dame et de l'église* ⁶⁹. Il était donc chapelain et curé cumulativement ! N'ai-je pas déjà dit autrefois ⁷⁰, dans la notice de la chapelle de Bruson, que ce chanoine régulier du St-Sauveur, ancien curé de St-Brancher, devenu, en 1647, sur la demande des Bagnards, curé de Bagnes, d'origine inconnue ⁷¹, était un homme d'affaires ! Ainsi, avec l'argent provenant du rachat des redevances dues par Sarreyer à la chapelle, il paie en partie le pré de Martigny, qui sera du bénéfice du curé et du vicaire. Très bien, mais le chapelain ne sera pas toujours curé. Alors ? Morale : Il ne faut jamais déshabiller S. Pierre pour habiller S. Paul !

Jean Collumbin, de Versegères, fils d'*André* et de *Marie Bruchez*, vicaire et probablement chapelain, de 1680 à 1684, puis curé de Saxon. Sa mère avait donné 50 florins pour une messe fondée ; il y ajouta 50 florins pour une grand-messe avec vigile, c'est-à-dire une messe chantée avec Nocturne et Laudes.

En 1688, lors du célèbre procès entre la Commune de Bagnes et l'Abbaye de St-Maurice, le St-Siège déclara que la Chapelle de Bagnes dépendait entièrement et exclusivement de l'Abbaye et devait être démembrée du Maître-autel, en d'autres termes que le Curé n'était pas Chapelain de droit.

⁶⁸ Cf. *Armorial Valaisan*, 1946, pp. 45 (*Bruchez*), 108 (*Genoud*), 175 (*Moren*), 264 (*Troillet*).

⁶⁹ *Liber recognitionum*, anno 1658.

⁷⁰ *Annales Valaisannes*, 1945, pp. 432-435. Voir aussi ci-dessus, p. 36.

⁷¹ Procès de Lucerne entre Bagnes et l'Abbaye, déposition des vieillards de Bagnes. Il s'agissait, sous cette expression, de le désigner comme un étranger. Il était en effet originaire d'Etroubles dans la Vallée d'Aoste, patrie de la famille Desfayes. Cf. *Armorial Valaisan*, p. 79.

Joseph Schmidhalter, chanoine de St-Maurice, chapelain et vicaire pendant 36 ans et demi, de 1733 à 1770. C'est sous lui que fut construit l'autel actuel ; en 1765, il donna le calice qui sert encore à l'autel de Notre-Dame de Compassion. « D'une grande innocence de mœurs et d'un zèle remarquable, il a bien mérité de tous les habitants de Bagnes, et mourut pieusement le 13 mai 1770 », dit le livre des décès.

Citons encore les noms des chapelains qui se sont succédé aux XIX^e et XX^e siècles : *Bruno Massard*, 1818 à 1823. — *Jean-Joseph Blanc*, 1823. — *Joseph-Louis Luder*, 1826. — *Louis Despraz*, 1840. — *Mercier*, 1841. — *Jean-Joseph Paccolat*, 1859. — *Joseph Deferr*, 1862. — *Samuel Felley*, du Châble, 1869. — *Hyacinthe Rouiller*, 1874. — *François Stercky*, 1876. — *Jean-Pierre Décaillet*, 1879. — *François Deléglise*, de Verbier, 1887. — *Louis Fellay*, de Champsec, 1889. — *Alphonse Métroz*, 1894. — *François Fellay*, de Lourtier, 1898. — *Eugène Fournier*, 1903. — *Joseph Fumeaux*, 1910. — *Constant Rust*, 1915. — *Flavien Vergères*, 1919. — *Jean Terrettaz*, 1928. — *Joseph Roduit*, 1936. — *Henri Faure*, 1944. — *Joseph Putallaz*, 1947.

III

La tour et les cloches

Le clocher monumental qui flanque l'église du Châble, appartient à la famille des beaux clochers gothiques de Bex, St-Maurice (église de St-Sigismond) et Montreux. Il porte sur sa face Nord la date m^o : cccc^o · lxxx^o · viii^o (1488⁷²). A la même hauteur, sur la face Est, on remarque un écu aux armes de l'Abbaye de Saint-Maurice⁷³.

Que de fois, en s'acheminant vers l'église, les habitants de Bagnes regardent avec fierté leurs belles cloches se balançant dans les airs ! Depuis combien de temps sont-elles là-haut ? Quels sont leurs noms et que racontent-elles ? Essayons de répondre aux questions d'une si légitime curiosité.

⁷² Non pas 1498.

⁷³ Une horloge à deux cadrans a été placée dans ce clocher autour de 1900, grâce à un don de M. Maurice Gard. Louis Courthion : *Bagnes, Entremont, Ferrex*, Genève, s. d., p. 68.

La Grosse Cloche.

D'abord la « *Grosse Cloche* ». Elle est une des plus grandes, et peut-être la plus lourde du Valais ⁷⁴. De la large baie ogivale, côté Est de la tour, elle lance les sonorités de sa voix puissante vers le Clambin et jusqu'au fond de la vallée, à la Tête de Fionnin. Des chasseurs à l'ouïe plus fine (après avoir dégusté quelques bonnes bouteilles de Dôle !) ont même perçu les ondes sonores envoyées par le colosse à l'Hôtel de Mauvoisin... Mieux encore, un maître-berger de Chermontane, flairant le vent vers la fin de la saison, entendit les échos lointains de la Grosse Cloche : mauvais signe ! Il faut déguerpir dare-dare, et malgré les quolibets et les murmures de ses compagnons, il fait désalper au plus vite... Bien lui en prit de sa décision subite, car le lendemain, une épaisse couche de neige couvrait la montagne...

La Grosse Cloche entre en branle pour annoncer les grandes fêtes de l'année, pleurer la mort des prêtres de la paroisse et celle de leur père et de leur mère (c'est la seule fois qu'elle sonne pour une femme, mais combien touchante est cette exception !), célébrer le glorieux anniversaire du 1er août, alarmer la population en cas d'incendie ou d'inondation, et surtout pour accompagner les processions du Saint-Sacrement, car elle est avant tout « la cloche du St-Sacrement » : elle nous le dit elle-même par cette inscription française :

LOVE SOIT LE TRES SAINT SACREMENT DE L'AVTEL · LOVE SOIT IESVS MARIE & IOSEPH

Puis elle continue en latin par cette citation de S. Jean (I Joan., IV, 16) :

DEVS CHARITAS EST & QVI MANET IN CHARITATE IN DEO MANET & DEUS IN EO ⁷⁵

Plus loin, elle fait entendre en vers français ces sages recommandations :

[FIDELES ⁷⁶] QVI OIES MA VOIX RENOVVELEE
SOVVENES VOVS DE DIEV ET DE SA CHARITE
TOVT LE MONDE EST VN SON DVNE COVRTE DVREE
SERVEZ DIEV POVR AVOIR LHEVREVSÉ ETERNITE ⁷⁷

⁷⁴ Il est peut-être amusant de comparer (et d'opposer !) les appréciations ! Wick : *4 Glocken von nicht besonderer Grösse*. Courthion : *cloches remarquables dont l'une, Marie-Magdeleine, fondue en 1650, passe pour être la plus grande du canton*. On ne voit pas bien où Courthion a pris ce vocable de Marie-Magdeleine pour désigner la Grosse Cloche...

⁷⁵ Dieu est charité et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui.

⁷⁶ Nous avons dû suppléer ce mot dont la lecture est à peu près impossible.

⁷⁷ [Fidèles] qui oyez ma voix renouvelée,
Souvenez-vous de Dieu et de sa charité.
Tout le monde est un son d'une courte durée :
Servez Dieu pour avoir l'heureuse éternité.

Avez-vous remarqué le mot « renouvelée » ? C'est une allusion au fait que la Grosse Cloche, plus ancienne que 1650, fut alors « refondue et augmentée », en même tems que les deux suivantes.

Elle énonce ensuite ce que nous pourrions appeler son état civil :

PETRUS MAVRITIVS ODET ABBAS S MAVRITII BENEFACITOR MEVS & PATRINVS
CVM IOANNA TANTI PATRIS MATRE & MARIA GAY VX FRAN VOLVZ BANDER
& CASTEL INTERM MATRINIS MEIS AES MEV NOMINIBVS SVIS HONESTARVNT AN-
NO 1650 ⁷⁸

Une grande croix latine perronnée surmonte le texte suivant, au bas de la robe :

A GROSSI CAPITAINE DE BAGNE & DENTREMONT

Les *Grossi* étaient une famille de notaires qui a dû s'éteindre ou quitter Bagnes au commencement du XVIII^e siècle ⁷⁹.

Enfin, une dernière inscription, qui n'avait pas été coulée par le fondeur mais gravée après coup dans le métal, voulait perpétuer sans doute les noms de trois au quatre bienfaiteurs ; mais pourquoi a-t-elle été effacée à coups de ciseau ?... Cependant, on peut encore déchiffrer ces mots : ... avec *Pierre et André Besse, frères*... On retrouve ici ces deux frères, seuls survivants d'une famille emportée par la peste, dont la générosité témoigne de leur attachement à leur vallée de Bagnes, à l'église du Châble et à leur village de Sarreyer, en même temps que de leur piété ⁸⁰.

La robe de la Grosse Cloche est ornée de trois médaillons dont l'un porte les armes de l'Abbé entre les effigies de S. Maurice et de S. Augustin, avec les nom et titre du prélat :

PETRVS M ODET AB S MAVR AGAVNENSIS

Deux autres médaillons montrent, l'un, la croix tréflée de l'Abbaye, l'autre, l'image assez effacée d'un personnage crossé et mitré (? S. Séverin, Abbé de St-Maurice) avec une légende dont on distingue encore les mots :

MAV AGAVN ⁸¹

⁷⁸ *Pierre-Maurice Odet, Abbé de St-Maurice, mon bienfaiteur et mon parrain, avec Jeanne, mère d'un si grand père, et Marie Gay, épouse de François Voluz, banneret et châtelain d'Entremont, mes marraines, ont honoré mon airain de leurs noms, l'an 1650.*

⁷⁹ Cf. *Armorial Valaisan*, p. 119.

⁸⁰ Cf. *Annales Valaisannes*, 1945, pp. 427-428.

⁸¹ Le Conseil de Fabrique, dans sa séance du 8 août 1880, traite d'une réparation faite à la Grosse Cloche, sans doute dans sa suspension.

La seconde cloche.

La seconde cloche qui jette vers Bruson les meilleurs de ses sons, fut fondue on ne sait à quelle époque, puis refondue et augmentée en 1650, en même temps que la Grosse Cloche. Mais une nouvelle fêlure l'obligea à être refondue une fois encore, en 1872⁸². On eut soin alors d'y reporter l'inscription de l'ancienne cloche :

SPES MEA IN DEO⁸³

MON ESPERANCE EST EN DIEU
JE N'AI POINT D'AUTRE REFUGE
MON DIEU GARDE NOUS DE FEU
DE PESTE ET DELUGE

1650

Puis le texte continue ainsi :

NUNC FRANCISCA JUDITH EST NOMEN MEUM
ANNO 1872

VIGILANTIA CANONICI DEFERR CURATI
RESTAURATA FUI EXPENSIS PECUNIISQUE
PATRINORUM MEORUM

FRANCISCI CARRON ET JUDITH DESLARZE EX BUSON⁸⁴

Au milieu de la cloche on voit un beau Christ en croix, au-dessous duquel le fondeur a signé :

GUSTAVE TREBOUX FONDEUR A VEVEY 1872⁸⁵

La troisième cloche.

La troisième cloche, que l'on nommait à la fin du XVII^e siècle « la Neuve », supporte le choc des vents du Nord qui s'engouffrent dans la tour. Elle a eu une existence mouvementée. Fondue en 1650

⁸² Wick n'a vu en 1868 que 4 cloches ; il se peut donc qu'alors cette cloche ait été déjà fêlée et descendue de la tour, où elle ne remonta qu'en 1872.

⁸³ Ps. LXI, 8.

⁸⁴ Sic. — *Maintenant j'ai nom Françoise-Judith. L'an 1872, par les soins du chanoine Deferr, curé [de Bagnes], je fus restaurée aux frais et dépenses de mes parrains François Carron et Judith Deslarzes, de Bruson.*

⁸⁵ Les Tréboux ont succédé au début du XIX^e siècle aux Dreffet, leurs parents par alliance ; les deux familles furent d'importantes dynasties de fondeurs. Cf. sur les Tréboux : *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, t. I, p. 383, et t. IV, p. 429 ; *Echos de St-Maurice*, 1947, p. 208. Les Dreffet, dont l'activité est connue au XVIII^e siècle et au début du XIX^e, eurent de lointains devanciers : le maître clochetier Martin, de Vevey, qui fonda en 1460 la grande cloche de Villeneuve (*Dict. Hist. Vaudois*, t. II, 1921, p. 793, et Léonard de Vinci à Montreux, dans *Journal de Montreux*, 14 avril 1949), puis Gabriel Richenet, cité dès 1552 comme fondeur à Vevey (*Schw. Künstler-Lex.*, t. II, p. 624).

en même temps que les précédentes, elle se fêla quelques années après et fut refondue en 1675 pour le prix de 1.000 florins ; elle reçut alors le nom de Théoduline.

Dans les premières années du XIX^e siècle, elle se fendit de nouveau et fut rejetée au moule, pour la troisième fois, à Bagnes, en 1810. C'est toute cette histoire que raconte l'inscription moulée sur les flancs de cette cloche au-dessous d'un crucifix :

ME IAM ANNO 1675 RESTAVRATAM / ET VOTAM SANCTO THEODVLO FRACTAM /
ME RESTAVRAVIT ANNO 1810 HBILIS / COMTAS BAGNSIS AES MEVM SONANS
LAVDET / DNVM ET A DISCORD : BELLO FAME PESTE / ET TEMPEST LIBERET
POPVLVM ⁸⁶

Une Vierge couronnée, portant l'Enfant et le sceptre, orne ici la robe de la cloche à mi-hauteur. Puis le texte reprend :

PATRINI MIHI BENEV FVERVNT EGREG ET SPECT / DNVS STEPH : MART : VAV-
DAN NOT : BAGN : ET MAGN : / CASTEL : DEZ : INTERM : ET VIRT : ATQ :
GEN : / DNĀ : M : MGD : DVC VX : EGR : ET SPECT : DNĪ FREDER : / GARD :
NOT : BAGN : AC OLIM CENTVR : GEN : ET INDE DICTI : DEZ : / PRAESID : ⁸⁷

En fait de titres honorifiques, on voit que notre cloche n'a rien oublié de l'Ancien Régime, ni rien appris de la Révolution !

Quatre jolies figurines entourent enfin la partie supérieure de la robe ; ce sont, en relief, les images du Crucifix, de la Vierge, de S. Joseph et de S. Théodule.

Hélas ! continuant son histoire agitée, cette belle cloche est de nouveau fêlée et devra retourner une fois de plus au creuset !

⁸⁶ *Me iam anno 1675 restauratam et votam Sancto Theodulo, fractam me restauravit anno 1810 Honorabilis Communitas Bagnensis. Aes meum sonans laudet Dominum et a discordia, bello, fame, peste et tempestate liberet populum. — Déjà restaurée en 1675 et dédiée à S. Théodule, mais de nouveau fêlée, l'Honorable Commune de Bagnes m'a refaite en 1810. Que mon airain sonore loue le Seigneur, et qu'il preserve ce peuple de la discorde, de la guerre, de la famine, de la peste et de l'orage.*

⁸⁷ *Patrini mihi benevolentes fuerunt Egregius et Spectabilis Dominus Stephanus Martinus Vaudan, notarius Bagnensis et Magnus Castellanus Dezeni Intermontii, et Virtuosa atque Generosa Domina Maria-Magdalena Duc, uxor Egregii et Spectabilis Domini Frederici Gard, notarii Bagnensis ac olim Centurio generalis et inde dicti Dezeni Praesidis. — Ont bien voulu être mes parrains Egrège et Spectable Monsieur Etienne-Martin Vaudan, notaire de Bagnes, et Grand-Châtelain du Dizain d'Entremont, et Vertueuse et Généreuse Dame Marie-Madeleine Duc, épouse d'Egrège et Spectable Monsieur Frédéric Gard, notaire de Bagnes et autrefois Capitaine général et depuis Président du Dizain sus-dit.*

La cloche de l'Angélus.

La quatrième cloche, du côté du Montbrun, s'appelle « la cloche de l'Angélus ». C'est l'une des plus anciennes et sans doute la plus vénérable de toutes celles qui peuplent le clocher de Bagnes.

Autour de sa couronne elle porte en lettres gothiques la vieille acclamation carolingienne :

+ ih̄s || maria || xp̄s || uincit || xp̄s || regnat ||
 xp̄s || imperat || xp̄s || ab̄oni || malo || nos ||
 defendat || ano || dni || m^o || v^c || iiii^{to} || + ⁸⁸

De nombreux médaillons décorent cette cloche : tout d'abord, un personnage mitré qui porte la crosse dans sa main gauche et le glaive dans sa main droite. Nous avons pensé que ce pouvait être l'image d'un Abbé de St-Maurice dont le glaive aurait rappelé la juridiction temporelle de son Siège sur la vallée de Bagnes ; mais ce pourrait être plus simplement une effigie de S. Théodule que l'iconographie des environs de 1500 représente le plus souvent avec la crosse et le glaive. Un autre cartouche porte un signe de notaire entre les lettres P et T : il s'agit là du notaire *Pierre Trolliet*, curial de Bagnes. Ces *Trollieti* (*Troillet*) étaient notaires de père en fils du XV^e siècle au XVII^e. Par lettres patentes de l'Abbé de St-Maurice *Guillaume Bernardi d'Allinges*, et surtout de son neveu et successeur *Jean Bernardi d'Allinges* (16 mai 1500), la curialie ⁸⁹ de Bagnes était héréditaire dans cette famille ⁹⁰.

Il faut ensuite s'arrêter à un écusson qui a donné lieu à pas mal de commentaires. On crut d'abord y voir une barque surmontée d'une étoile ou d'un soleil avec deux croix tréflées dans le haut. N'était-ce pas les armoiries de Bagnes ? Mais pourquoi une barque ? La vallée de Bagnes aurait-elle été autrefois un lac ?... Cette barque ne serait-elle pas plutôt une baignoire ? On sait en effet que Bagnes a pour pièce essentielle de son blason une baignoire avec deux baigneuses assises, et que ces armes existaient déjà aux alentours de 1500. On sait aussi que Bagnes passe pour avoir eu jadis des bains ⁹¹.

⁸⁸ *Jehsus. Maria. Christus vincit, Chistus regnat, Christus imperat. Christus ab omni malo nos defendat. Anno Domini millesimo quingentesimo quarto.* — *Jésus. Marie. Le Christ vainc, le Christ règne, le Christ commande. Que le Christ nous défende de tout mal. L'an du Seigneur 1504.*

⁸⁹ Office du notaire de la curie de l'Abbé, seigneur de Bagnes.

⁹⁰ Cf. *Armorial Valaisan*, p. 264.

⁹¹ Cf. *ibid.*, pp. 18-20.

Cette baignoire ou cette barque est en réalité... un croissant. Louis Courthion, dans son guide des vallées de Bagnes, Entremont et Ferrex, dit que cette cloche « se signale par son ancienneté, car elle porte la date de 1204 », et il ajoute : « Elle est timbrée aux armes de l'Abbaye de St-Maurice écartelées d'un croissant, rappelant l'âge des croisades ⁹². » Un article du *Journal de Genève* du 1er novembre 1910, article non signé, mais qui nous paraît sorti de la même plume, sous le titre *Le record des vieilles cloches*, demande « si la plus ancienne cloche de la Suisse ne se trouverait point dans la tour de l'église de Bagnes (Valais) ». Et l'article continue : « La cloche occupant la baie du couchant (c'est notre cloche) et dite *de midi*, parce qu'elle invite le paysan au repas du milieu du jour, — outre l'Angélus de midi, elle sonne encore régulièrement ceux de l'aube et du crépuscule, — ...porte la date de 1204. J'avais commencé, ajoute l'auteur de l'article, par douter de moi-même à la vue de cette date, tracée en chiffres un peu différents par leur forme de ceux d'aujourd'hui, quoique, pourtant, les armes dont elle est timbrée — la croix tréflée de Saint-Maurice combinée avec le croissant — dussent révéler l'époque des croisades. Mais, ayant un jour rencontré, dans le même village, M. le notaire Reymondeulaz, inspecteur des archives du canton, j'eus recours à ses lumières. Ce qu'il put déchiffrer de l'inscription latine, tracée en lettres gothiques avec maintes abréviations, attesterait que la cloche fut bien fondue en 1204, sous la prélatrice de l'Abbé Aimon, lequel succéda à Gunthère au commencement de cette même année. Il reste maintenant à savoir s'il existe en Suisse quelque cloche plus ancienne que celle-là. » Ces lignes de Courthion furent reproduites dans le premier fascicule de 1911 de la revue *Ephemeris campanographica* que dirigeait alors M. Joseph Besthelé, archiviste du Département de l'Hérault, à Montpellier ⁹³.

Hélas ! un examen attentif de notre cloche ne permet pas de lui accorder le record d'ancienneté rêvé pour elle par un fils de la vallée qui lui demeurerait attaché alors même qu'il avait planté sa tente sous d'autres cieux... Adieu barque ou baignoire, et si le croissant est bien reconnaissable, il n'évoque ici aucune épopée de croisade... Le texte gothique voisin dit ceci :

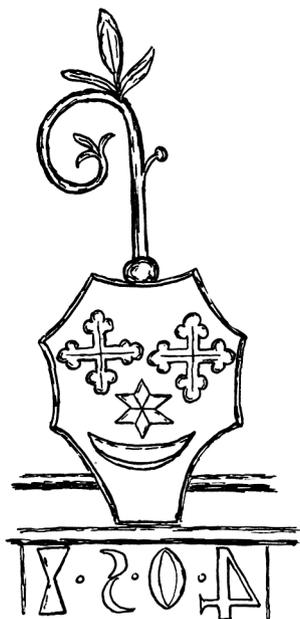
r · d · ioh̄s · alingi · abbatis · sti · mauri · agn̄s ·

soit : *Reverendi Domini Iohannis Alingii Abbatis Sancti Mauritii Agaunensis*, et ce texte accompagne précisément les armes

⁹² *Bagnes, Entremont, Ferrex*, Genève, s. d., p. 68.

⁹³ La noblesse qu'une telle date, 1204, conférerait à cette cloche et, par elle, à la vallée, ainsi que l'autorité de Louis Courthion ont valu à sa description l'honneur d'être reproduite plusieurs fois. C'est ainsi qu'on en trouve encore l'écho dans l'excellent *Portrait de Bagnes* de M. Edmond Troillet, paru en 1940, p. 7.

longtemps considérées comme mystérieuses et qui ne sont autres que les armes de ce prélat, bien connues par son sceau⁹⁴, soit : une étoile à six rais soutenue d'un croissant (armes de la famille Bernardi d'Allinges) et accompagnées en chef de deux croix tréflées (adjonction des Abbés de cette famille). Ces armes, enfin,



Armes de l'Abbé Jean Bernardi d'Allinges
sur la cloche de 1504

surmontent la date qui n'est autre que 1504⁹⁵. Est-il besoin d'ajouter que les caractères gothiques et artistiques de cette cloche correspondent parfaitement à cette date, et que l'intérêt de l'Abbé

⁹⁴ Galbreath : *Sigilla Agaunensia*, 1925-26, nos 122-127 ; cf. *Armorial Valaisan*, pp. 27-28.

⁹⁵ Wick avait déjà lu correctement cette date et relevé que les armes étaient celles d'un Abbé. Par ailleurs, on ne s'explique pas le nom d'un Sarrasin qu'il dit avoir lu sur une autre cloche : 4 *Glocken von 1504, 1650, 1810, eine mit Abtwappen* [dessin des armes de Jean Bernardi d'Allinges], *eine mit dem Namen eines Sarrasin versehen*. S'agit-il, dans sa pensée, d'un personnage de ce nom (des familles Sarrasin sont connues à Bagnes même et à Orsières depuis le XVI^e siècle ; cf. *Armorial Valaisan*, p. 230. A Bagnes, les Sarrasin ou Sarrazin ont donné aux XVI^e et XVII^e siècles une série de notaires : Nicolas et Jean vers 1566-67 ; Maurice, Nicolas et Moyse en 1608 ; Samuel en 1639 ; Augustin en 1690) ou d'une allusion aux Sarrasins qui infestèrent les Alpes valaisannes au X^e siècle ? N'y a-t-il pas quelque confusion avec le croissant des armes Bernardi d'Allinges ?

Jean Bernardi d'Allinges pour Bagnes est bien attesté par plusieurs actes de sa prélature⁹⁶ ?

Mais revenons à la cloche elle-même. Le fondeur l'a décorée avec complaisance : on y voit l'Ecce Homo, la Vierge portant l'Enfant, S. Pierre avec une grosse clef et un livre, S. Antoine ermite, S. Georges terrassant le dragon, S. Bernard, le fondateur de l'Hospice du Mont-Joux, avec son bourdon d'archidiacre d'Aoste. Enfin, nous connaissons même le nom du fondeur par un parchemin des Archives de Bagnes : le maître fondeur *Paccoreti*⁹⁷ donne quittance en 1505 aux Syndics de Bagnes de 6 florins, de 2 quintaux et 13 livres de métal fin valant 54 florins, et de 2 quintaux de fromage gras⁹⁸.

Écoutons avec respect l'invitation quotidienne que lance notre belle et chère cloche pour les trois *Angélus*, *lez perdon*, comme disaient les ancêtres du XVI^e siècle d'après un acte des Archives de Vollèges.

La cloche de l'agonie.

La petite cloche, suspendue au-dessus des autres au milieu de la tour, n'a pas d'histoire. Elle porte les noms des deux vaillants chefs de la Légion Thébaine : Maurice et Exupère. Mais ne lui demandez pas ses parrains, ses bienfaiteurs, son âge. Elle n'en sait rien... Que lui importe ? il y a si longtemps qu'elle se balance là-haut !

A juger par la forme des lettres de ses inscriptions, je croirais volontiers cette cloche du XV^e siècle, donc antérieure à celle de l'Angélus⁹⁹. Le fondeur l'a ornée *con amore* : une jolie ceinture de fleurettes est nouée autour de sa taille. Dans le bas de sa robe est brodée neuf fois l'acclamation :

TE DEVM LAVDAMVS

⁹⁶ Il n'est pas inutile de rappeler que les armoiries ne paraissent sur les cloches qu'à partir de la fin du XIV^e siècle, et encore bien rarement... J. D. Blavignac : *La Cloche*, Genève, 1877, p. 376.

⁹⁷ Paccoreti était-il Italien ? On notera qu'il a inscrit les armes de l'Abbé Jean d'Allinges dans un bel écu de style italien.

⁹⁸ Nous avons dit (p. 38) qu'en 1683 les ferronniers de Jougne refirent les « engins » de cette cloche et de la suivante pour 350 florins.

⁹⁹ Ce n'est pas là un critère irrécusable, car, remarque Blavignac, « la décoration de la cloche participe au style contemporain, cependant elle n'en est pas toujours une expression rigoureusement exacte. Il est souvent arrivé que des types, lettres et figures, transmis de père en fils chez les fondeurs, ont été employés sur des cloches à des époques où ils n'étaient plus de mode ; aussi, une cloche sans date est-elle plus difficile à classer à sa place chronologique qu'un autre monument. Il n'est pas très rare, par exemple, de rencontrer en France des cloches datées du XVII^e siècle et dont les inscriptions sont en caractères gothiques, types abandonnés depuis cent ans au moins dans cette contrée. » *Op. cit.*, p. 373. « En typologie, écrit de même M. Louis Blondel (*Société d'hist. de l'Art en Suisse, Rapport 1948*, p. 70), il ne faut pas oublier que des formes anciennes d'objets, des traditions constructives se sont souvent perpétuées pendant des siècles. »

C'est l'hymne qu'elle chante de sa voix argentine lorsqu'un petit enfant dont l'âme s'est envolée vers les Anges, est porté au cimetière. L'encolure porte une inscription plus grave :

IESU MARIA MISERERE EI

C'est la cloche de l'agonie : elle pleure celui qui vient d'expirer et implore pour lui une prière. Ainsi la vie de la chère petite cloche se passe à chanter et à pleurer : n'est-ce pas l'image de toute vie ? Avant de la quitter, rappelons que son joug a été refait à neuf par des ouvriers de Jougne en 1683.

Comparons en terminant les dimensions de nos cloches :

Grosse cloche (1650) :	diamètre d'évasure	1 m. 57	hauteur	1 m. 30
2e cloche (1872) :	»	»	»	1 m. 13 ¹⁰⁰
3e cloche (1810) :	»	»	»	0 m. 96
4e cloche (1504) :	»	»	»	0 m. 90
Petite cloche (XV ^e s. ?) :	»	»	»	0 m. 58

Toutes ces cloches ont été fondues à Bagnes, excepté la seconde qui fut refondue à Vevey. Autrefois, en effet, les fondeurs ¹⁰¹ n'avaient point d'atelier fixe, mais transportaient leur industrie dans les différentes localités qui demandaient leurs services. On creusait une fosse auprès de l'église, on construisait un fourneau, on préparait les moules en se servant, comme les imprimeurs, de clichés et de lettres dont le fondeur était plus ou moins fourni... Tout le monde voulait voir la coulée et chacun y allait de son pronostic : réussira-t-elle ? ne réussira-t-elle pas ? Comme toujours, il y avait les docteurs Tant-pis et les docteurs Tant-mieux...

Les marguilliers.

Des cloches aux sonneurs — nous les appelons les marguilliers — il n'y a qu'un pas. Un mot n'est donc pas déplacé ici sur ces utiles serviteurs des églises.

La marguillerie de Bagnes a donné jadis son nom à une des familles de la vallée. En 1292, on rencontre Michel *Marticularius* (*Matricularius*), c'est-à-dire *Marguillier*, avec son fils également dénommé Michel. En 1301, Michel *Marclarius* (abréviation du nom précédent) est encore cité. En 1318 paraissent Margueron et Perronnette, filles de feu Martinod *Marugler*, de Bagnes, et en 1347

¹⁰⁰ A titre de comparaison, la grande cloche de Villeneuve, de 1460, citée comme « extrêmement remarquable » et « l'une des plus belles du canton [de Vaud] », a exactement 1 m. 13 de hauteur et 1 m. 30 de diamètre. *Dict. hist. Vaud*, t. II, 1921, p. 793.

¹⁰¹ On les appelait aussi *saintiers*, *campaniers* et *clochetiers*.

Jeannerod et François *Marugler*. Quelquefois, les notaires écrivent *Margler*, *Marylier*. En 1390, Jaccod *Marguillion* possède un pré au sommet de Verségères, à côté du Torrent-Noir. Le nom des *Marugler* revient encore plusieurs fois au cours du XV^e siècle, puis disparaît complètement de la vallée.

Par la suite, nous voyons que les marguilliers étaient toujours deux à exercer cette charge qui était loin de constituer une sinécure¹⁰². Pour nous en convaincre, assistons à une séance du Conseil communal pour la nomination des marguilliers. C'est le dimanche des Rameaux, 23 mars 1567. Au pré de la condémine d'Honnête *François Grossi* (à cause de la peste qui sévissait à Bagnes, les assemblées se tenaient en plein air) se trouve réuni tout le Conseil : d'abord les 4 Honnêtes Syndics *Jean Guigoz*, de la Montau, *Pierre Terrettaz*, *François Pellissier* et *François Saptaz*, puis les 8 Conseillers : *Pierre Richoz*, du Cotterg, *Matthieu Galliard*, *Jean Rossoz*, *Antoine Gard*, *Henri Ansermoz*, *Maurice Regiz*, *Théodule Michellod* et *Antoine Paschiz*. Discret *Louis Béboys*, notaire d'Illiez, lit le cahier des charges aux deux frères *Jeannet* et *Maurice Charvoz*, candidats à la marguillerie. On leur confie à tous deux solidairement la charge de sacristain de l'église et du cimetière de la commune avec toutes les obligations que cette charge comporte : servir aux différents offices et solennités avec toute la convenance qui sied à un vrai sacristain, sonner les cloches, prendre soin des lampes de l'église, tenir en bon état « les entes, les pontalliers » et les cordes des cloches ainsi que les escaliers de la tour, entretenir le toit de l'église et, au besoin, le recouvrir à leurs frais, avec des ardoises et des matériaux que la Commune s'engage à amener à pied d'œuvre, avoir un « œil vigilant » sur les cloches et leurs suspensions que les marguilliers répareront à leurs frais, si par leur négligence elle viennent à subir quelque dommage. En retour, les sacristains auront droit à tous les revenus et avantages tels qu'ils ont été jusqu'ici attachés à la marguillerie, à l'exception des chandelles : sur ce dernier point, ils s'en remettront à la libéralité de chaque chef de famille.

Les deux frères acceptent ces stipulations et, sur leur demande, *Christophe Richoz*, du Cotterg, et Egrège *Claude Medici (Meizoz)*, notaire de Bagnes, se portent caution solidaire en leur faveur. Enfin, les Syndics et leurs Conseillers, les nouveaux sacristains et leurs garants, jurent, la main sur les Saintes-Ecritures, d'observer fidèlement tout ce que dessus. On rédige l'acte en deux exemplaires conformes, dont l'un est déposé aux Archives de la Commune, l'autre remis aux sacristains. Relevons les noms des témoins : *Jean Deléglise*, *Jacques Gabbuz* et *François Blanchet*, tous de Bagnes.

¹⁰² Il n'est sans doute pas sans intérêt de rappeler que l'illustre famille de Riedmatten possédait au XVI^e siècle la marguillerie héréditaire de l'antique église de St-Nicolas dans le Dizain de Viège. Cf. *Annales Valaisannes*, 1948, p. 464.

Le 1er mars 1601, le Conseil, tenant séance dans la maison d'*Antoine Michaud*, du Châble, nomme de nouveaux sacristains en la personne de *François Deléglise* et *Maurice Pellissier*, de Villette. L'acte dressé par *Jean-François Deloës* (ou *de Loës*), notaire, bourgeois de Sembrancher, est en tout semblable au précédent, mais il ajoute cette clause : il a été convenu que les sacristains entrants paieront à chacun des sortants 5 florins petits de Savoie. Parmi les témoins, nous rencontrons Vénérable *Christophe de Perrierio* (*du Perrey*), originaire de Bagnes et curé de la paroisse. En 1603, François Deléglise résigne ses fonctions, mais le Conseil confirme dans sa charge Honnête *Maurice Pellissier*. Ce titre indique qu'entre-temps, notre sacristain avait été élu juré c'est-à-dire conseiller. Enfin, un dernier acte, en 1639, nous apprend que le Conseil, réuni au Châble, chez le Syndic *André Besse*, confie la marguillerie aux frères *Abraham* et *Jean du Perrey*, du Châble.

Citons quelques noms encore, qui montrent que dans les villages proches de l'église (il ne peut s'agir ici que de ceux-là), il y a toujours eu des hommes (j'allais dire des familles) de dévouement :

- 1659 *Maurice Mabillard*, du Châble.
- 1696 *Etienne Roncos*, du Châble (encore une des nombreuses familles disparues !).
- 1694-1718 *François Mabillard*, de Villette.
- 1698-1708 *Etienne Ballifard*, du Châble.
- 1711-1728 *François Charvoz*, de Villette.
- 1720-1732 *François Pasche*, du Sappey, puis du Châble.
- 1728-1738 *Jean-Etienne Jacomin*, du Châble, puis du Cotterg après son mariage.
- 1733 *Christophe Charvoz*, de Villette.
- 1737-1743 *Christophe Morens*, du Cotterg.
- 1742-1744 *Jean-Etienne Jacquemin* (pour la seconde fois).
- 1747-1750 *Joseph-Jean-André* et *Christophe Charvoz*.
- 1759-1773 *Jean-Etienne Jacquemin* (pour la troisième fois), mort en 1773.
- 1763-1784 *Barthélemy Darbellay*.
- 1773-1784 *Jean-André Pasche*, du Sappey.
- 1785 *Etienne-Joseph Jacquemin* (fils de Jean-Etienne), du Châble, aidé plus tard par *Joseph Courthion*. Puis nous rencontrons *Etienne Courthion* et *Jean-Joseph Jacquemin*. Depuis lors, la charge de sacristain est comme héréditaire dans la famille *Jacquemin*.

Le dernier de la lignée, *François Jacquemain*, a cessé son service après de longues années de fidélité, en 1941.

1941-1949 *Marcel Gaillard*, du Châble.

1949 *André Fellay*, du Cotterg.



Parvenu au terme de cette étude, qui nous a fait revivre les années lointaines que nous avons passées dans la belle vallée de Bagnes, il y a un tiers de siècle, notre pensée remplie de gratitude va à tous ceux qui nous ont aidé dans nos recherches, en particulier à MM. les chanoines Louis Ducrey, curé de Bagnes, et René Gogniat, qui ont fait pour nous maintes vérifications ; à M. le chanoine Léon Dupont Lachenal, président de la Société d'Histoire du Valais Romand, qui nous a aidé dans la revision de nos anciennes notes ; à M. Albert de Wolff, conservateur des Musées cantonaux du Valais, à M. Léon Imhoff, secrétaire de la Société d'Histoire, ainsi qu'à Messieurs les archivistes de l'Université de Bâle, qui nous ont fait connaître les notes d'Emile Wick ; à M. Ulysse Casanova, trésorier de la Société d'Histoire, à M. Charles Paris, photographe à Lausanne, et à M. Albert Joos, de la Maison Schwitter, à Bâle, qui nous ont permis d'illustrer ce travail. A tous va notre reconnaissance.

Constant RUST